

---

# COMITÉ SYNDICAL

## PLAN DE GESTION STRATÉGIQUE MILIEUX HUMIDES

---

10 JUILLET 2023

# SOMMAIRE

**01 INTRODUCTION**

**02 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE**

**03 PRIORISATION DES MILIEUX HUMIDES**

**04 STRATÉGIE D'INTERVENTION**



**01**

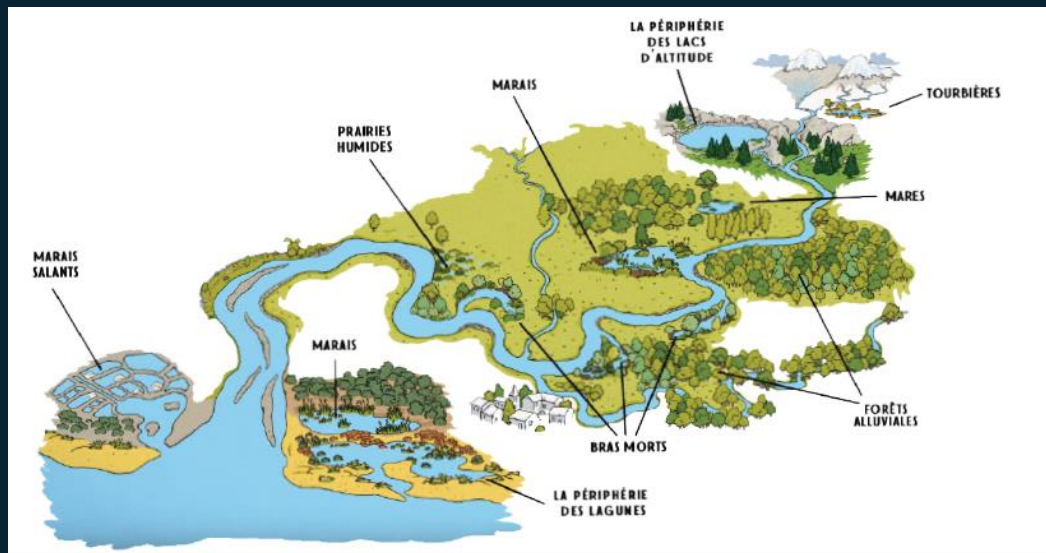
**INTRODUCTION**



## CONTEXTE

L'EPAGE Doubs-Dessoubre en tant que structure **GEMAPI** :

- **Item 8** : « La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des **zones humides** ainsi que des formations boisées riveraines »
- **Code de l'environnement** article L. 211-7



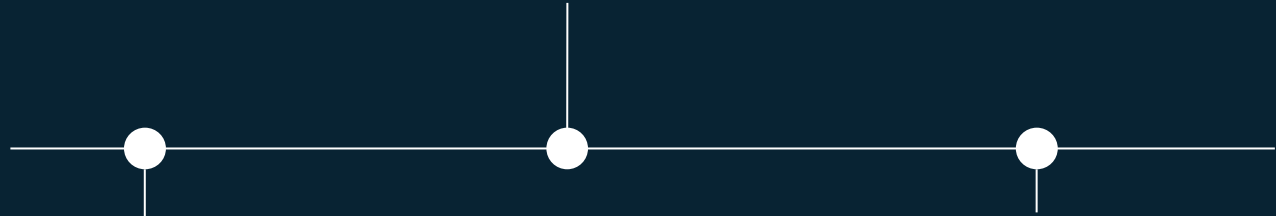
Le PGS MH est une action inscrite dans le **contrat de territoire Doubs Dessoubre**, qui a été signé le 28 juin 2022.



2006

## LOI SUR L'EAU & LES MILIEUX AQUATIQUES

L'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général



1992

### LOI SUR L'EAU

Les milieux aquatiques sont reconnus d'intérêt général

2008 - 2019

### ARRÊTÉ MINISTÉRIEL ET LOI

Définition, délimitation et critères pour définir ZH



## DÉFINITION ZONE HUMIDE



« On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. » **Art. 211-1 du Code de l'environnement**



En d'autres termes, pour définir une zone humide, il faut  
« regarder »  
**le sol et/ou la végétation**

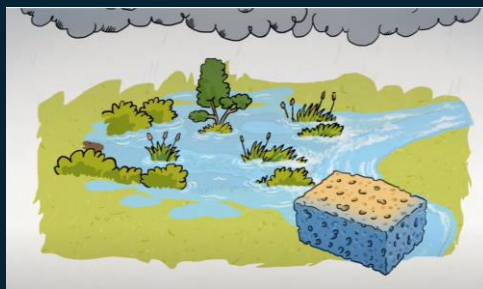




# LES FONCTIONS

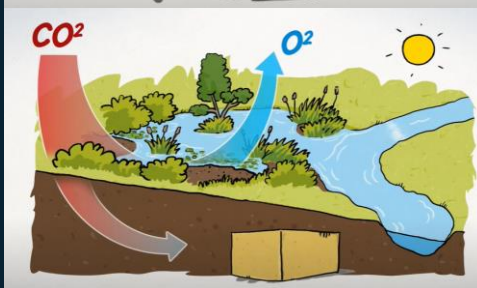
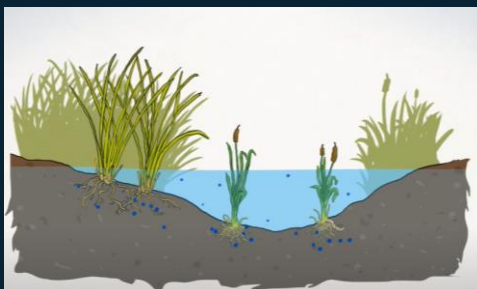
## HYDROLOGIQUE & HYDRAULIQUE

- Ressource en eau
- Maîtrise des risques naturels



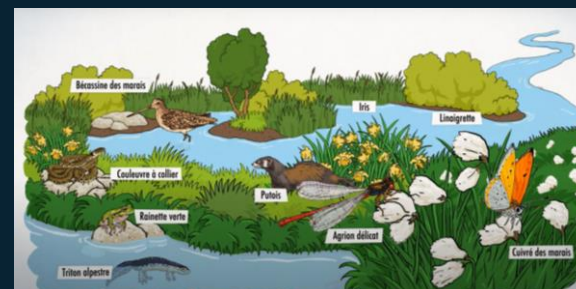
## PHYSIQUE & BIOGÉOCHIMIQUE

- Ressource en eau :  
épuration
- Captage de carbone :  
climat



## BIOLOGIQUE & ÉCOLOGIQUE

- Production de biomasse :  
forêts, prairies
- Biodiversité
- Valeurs sociales & culturelles



- 30%** des plantes protégées
- 50%** des espèces d'oiseaux
- 66%** des espèces de poissons
- 100%** des espèces d'amphibiens

Source : Conseil National de Protection de la Nature



# LES PRESSIONS



Drainage, assèchement



Agriculture/sylviculture intensives



Remblaiement



Urbanisation, imperméabilisation



Plantes invasives



Pollution





## EN CHIFFRES



Au cours du siècle dernier  
perte de **+ DE 50%**  
en Europe et dans le monde



**35%** de la superficie  
des zones humides perdus  
depuis 1970 dans le monde



En France, cette disparition  
représente **2,5** millions  
d'ha, soit **3X** la superficie  
de la Corse



Les zones humides  
disparaissent **3X**  
**PLUS VITE** que les  
forêts



Le plan de gestion stratégique est un outil pour accélérer la mise en œuvre de la politique en faveur des zones humides et pour appliquer le principe ERC.

C'est un document cadre dans lequel devront s'inscrire un certain nombre d'actions locales avec leurs objectifs, moyens et calendriers. Les plus value de la méthode sont :



Priorité donnée à l'action



Première approche globale partagée



Approche rapide et transposable à l'ensemble du bassin



Raisonnement basé sur les fonctions et les services



Plan de gestion hiérarchisé d'après la faisabilité politique, technique et financière

**Il est établi pour une  
durée de 10 ans**

## DÉFINITION



## DÉFINITION

Elaborer un plan de gestion stratégique, c'est se poser les questions suivantes :



Quels sont les objectifs poursuivis dans la gestion et la restauration des milieux humides de mon territoire ?



Quelles sont et où sont les priorités à agir ?



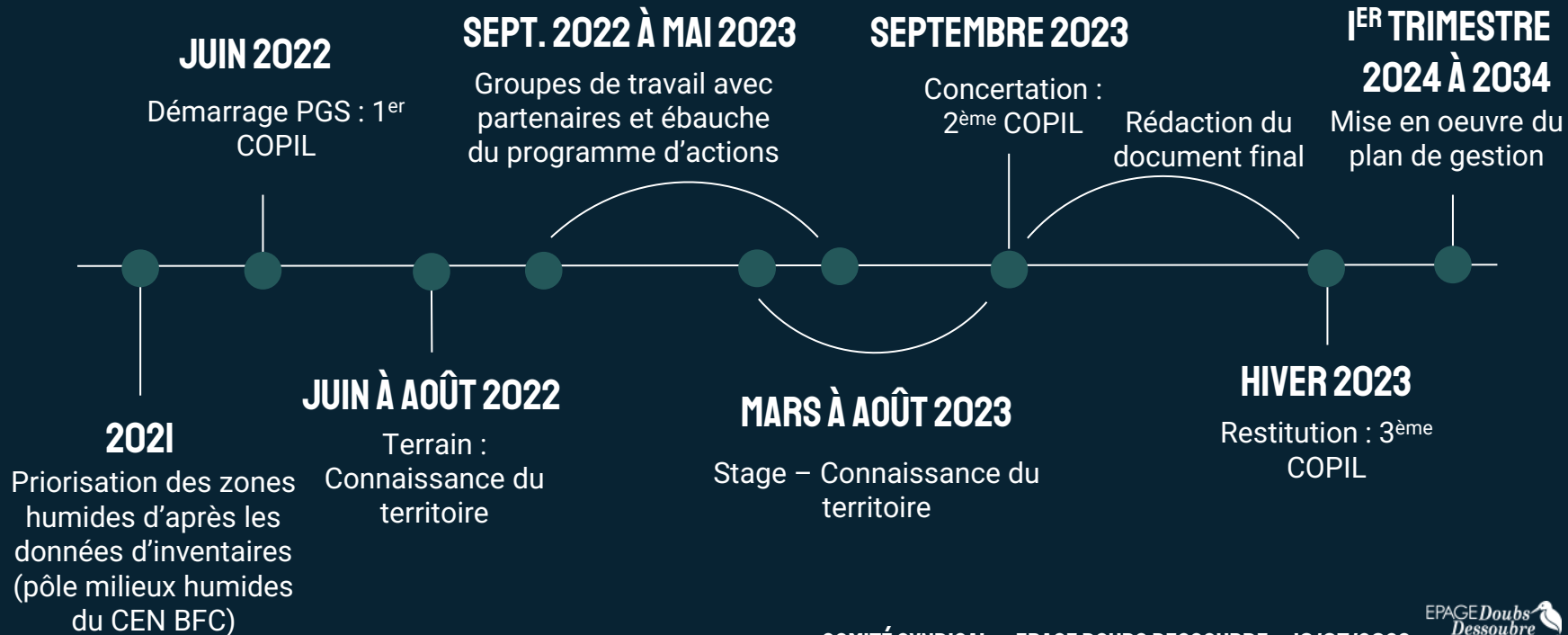
Que signifie le fait d'être en milieu humide pour mes activités ?

Le PGS est une démarche construite sur le fonctionnement, l'état des fonctions et l'intensité des pressions

C'est un outil de **planification concerté**, ce n'est pas un document d'aide à la délimitation des ZH



# ETAPES PRÉVISIONNELLES



L'agence accompagne la restauration des ZH dont le fonctionnement est dégradé et la préservation des ZH dont le fonctionnement est menacé.

Préalable : définir les priorités et les stratégies d'actions

- **Études stratégiques** : Plan de gestion stratégique, stratégies foncières : taux de 70%
- **Maîtrise foncière** : taux de 70%

Agir : les actions de restauration

- **Études préalables aux travaux, travaux de restauration et suivis** : taux de 50%
- **Concertation et animation** : taux de 50%

Le contrat de territoire Doubs Dessoubre (2022-2024) a été validé en Commission des Aides de l'Agence du 8/04/2022.

Il permet d'accéder à des « **bonifications contractuelles** » :

- Garantie de taux de financement et de taux d'aide
- Accès à des taux majorés

Pour les Zones Humides :

- Étude Plan de Gestion stratégique (2022) : taux de 70% (garantie)
- Travaux de restauration (2023 + 2024) : bonus de 20% (taux de 70%)
- Acquisitions foncières (2024) : taux de 70% (garantie)

**02**

**DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE**







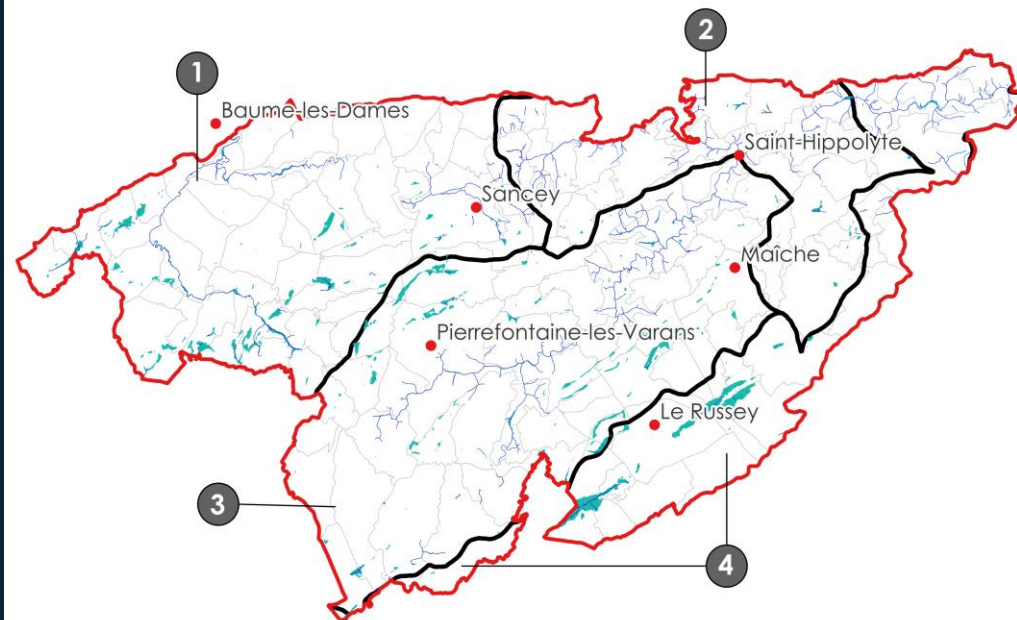
# RÉSULTATS DES INVENTAIRES

DONNÉES SOURCE

- 1 127  
polygones  
inventoriés

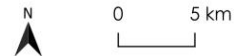
- 2 464 ha

- 1,95 %



## Localisation des milieux humides inventoriés sur le périmètre de l'EPAGE Doubs Dessoubre

- Communes principales
- ▭ Périmètre EPAGE DD
- ▭ Sous-territoires EPAGE DD
- 1 - Cusancin, Doubs moyen, Loue, Gour
- 2 - Doubs médian
- 3 - Dessoubre
- 4 - Doubs franco-suisse, Haut-Doubs
- Communes EPAGE DD
- Cours d'eau
- Milieux humides



Sources : AE RMC, 2020 ; IGN, 2020 ; Pôle milieux humides BFC/BDMH (DREAL, 2004 ; CD25, 2016 ; EPTB SD, 2016 ; SMMMAHD, 2019) ; DDT25, 2021, 06/2023 ; EPAGE Doubs Dessoubre, 2023.

Réalisation : EPAGE Doubs Dessoubre, 06/2023, QGIS.

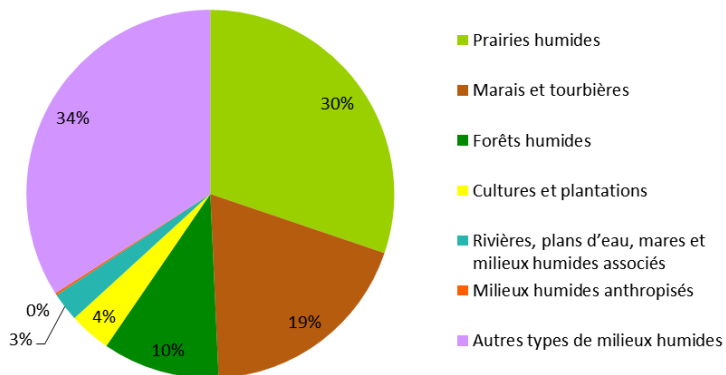




# RÉSULTATS DES INVENTAIRES



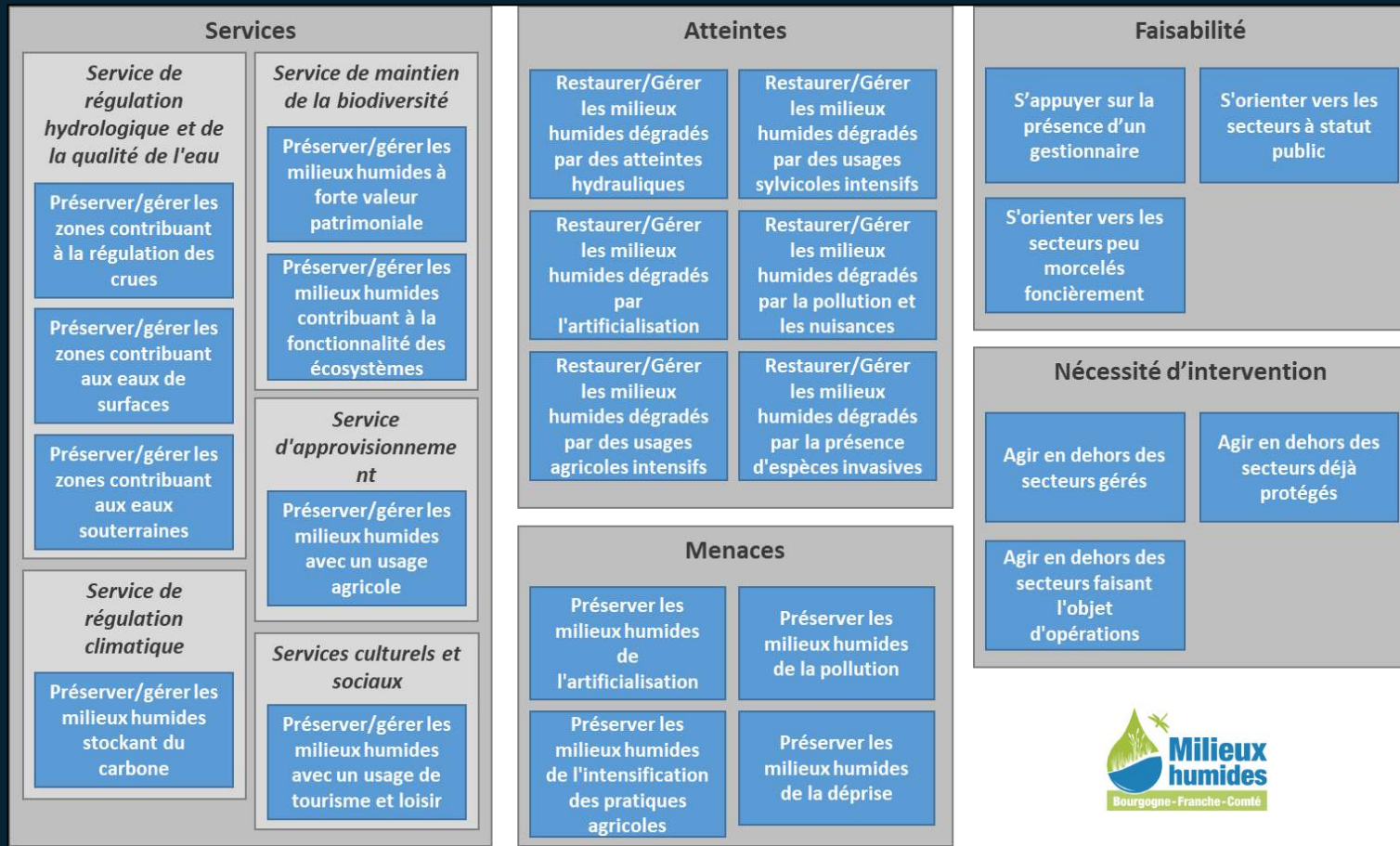
## Surfaces de milieux humides selon les types de milieu



| Types de milieux humides  | Surface (ha)   |
|---|----------------|
| <b>Prairies humides</b>   | <b>734,88</b>  |
| Prairies humides fauchées ou pâturées                           | 734,85         |
| Prairies naturelles et landes humides                           | 0,03           |
| <b>Marais et tourbières</b>                                     | <b>464,48</b>  |
| Bas marais alcalins   | 3,76           |
| Cariçaias, jonçaias   | 11,77          |
| Mégaphorbiaies  | 73,80          |
| Roselières  | 5,26           |
| Tourbières hautes   | 369,88         |
| <b>Forêts humides</b>   | <b>250,33</b>  |
| Bois marécageux   | 196,11         |
| Forêts humides de bois dur                                      | 0,29           |
| Forêts humides de bois tendre                                   | 52,92          |
| Saulaias arbustives   | 1,00           |
| <b>Cultures et plantations</b>                                  | <b>89,25</b>   |
| Cultures  | 8,63           |
| Plantations de feuillus   | 9,75           |
| Plantations de résineux   | 70,86          |
| <b>Rivières, plans d'eau, mares et milieux humides associés</b> | <b>61,48</b>   |
| Mares   | 2,02           |
| Masse d'eau, étang  | 45,36          |
| Ourlets de cours d'eau  | 14,09          |
| <b>Milieux humides anthropisés</b>                              | <b>4,65</b>    |
| Carrières et Gravières  | 0,05           |
| Friches   | 4,59           |
| <b>Autres types de milieux humides</b>                          | <b>828,81</b>  |
| Autre   | 1,80           |
| Mosaïque complexe d'habitats humides non renseigné              | 791,90         |
| <b>Total général</b>  | <b>2433,87</b> |



# OUTIL D'AIDE A LA PRIORISATION





# RÉSULTATS DIAGNOSTIC TERRITORIAL

## SERVICES

Hydrauliques : mal caractérisés de par le fonctionnement karstique du territoire, mais non négligeables

Ecologiques : Bien catégorisés, forte patrimonialité surtout sur le Dessoubre et le Doubs FS. Fonctionnalité entre MH moyenne due au réseau relativement discontinu

## CARBONE

Inégalement réparti sur le territoire, surtout Doubs FS et Dessoubre à la marge

## USAGES

Grosse majorité de MH utilisé pour l'agriculture

Bonne utilisation des MH par le tourisme et les loisirs

## ATTEINTES

Hydrauliques : quasiment 2 tiers des MH avec des atteintes fortes à très fortes

Pratiques agricoles intensives : mal caractérisées

Pratiques sylvicoles intensives : moitié des MH avec des atteintes fortes ou très fortes

Urbanisation/Pollution/EEE : mal caractérisées ou sans enjeu

## MENACES

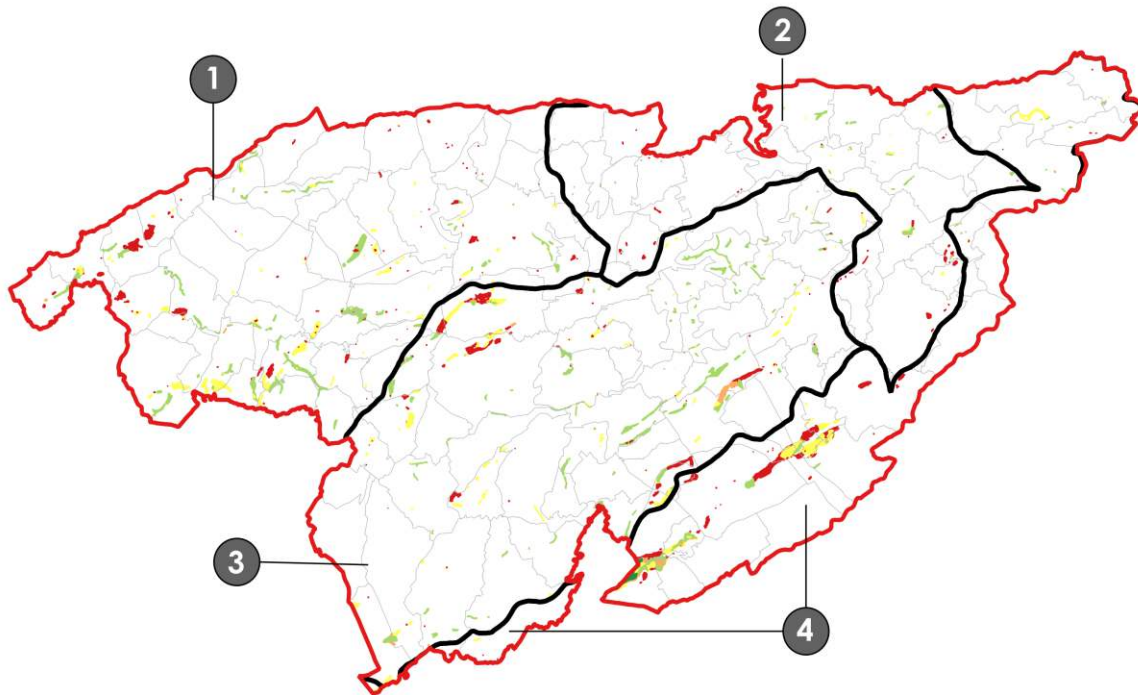
Urbanisation/Intensification des pratiques agricoles/Pollution/Déprise agricole : difficilement catégorisables à cette échelle

## FAISABILITÉ

Présence de gestionnaire : très peu de MH avec des plans de gestion rédigés (ENS, RézoHumide, sites CEN)

Morcellement foncier : 2 tiers du foncier très morcelé sur les MH

Statut public : seulement 100ha sur les 2 460ha en 100% public



## Hiéarchisation des milieux humides : Contribution au bon fonctionnement des cours d'eau

- Périmètre EPAGE DD
- Sous-territoires EPAGE DD
  - 1 - Cusancin, Doubs moyen, Loue, Gour
  - 2 - Doubs médian
  - 3 - Dessoubre
  - 4 - Doubs franco-suisse, Haut-Doubs
- Communes EPAGE DD

### Importance du service rendu :

- Importance nulle ou non caractérisée
- Importance faible
- Importance moyenne
- Importance forte
- Importance très forte

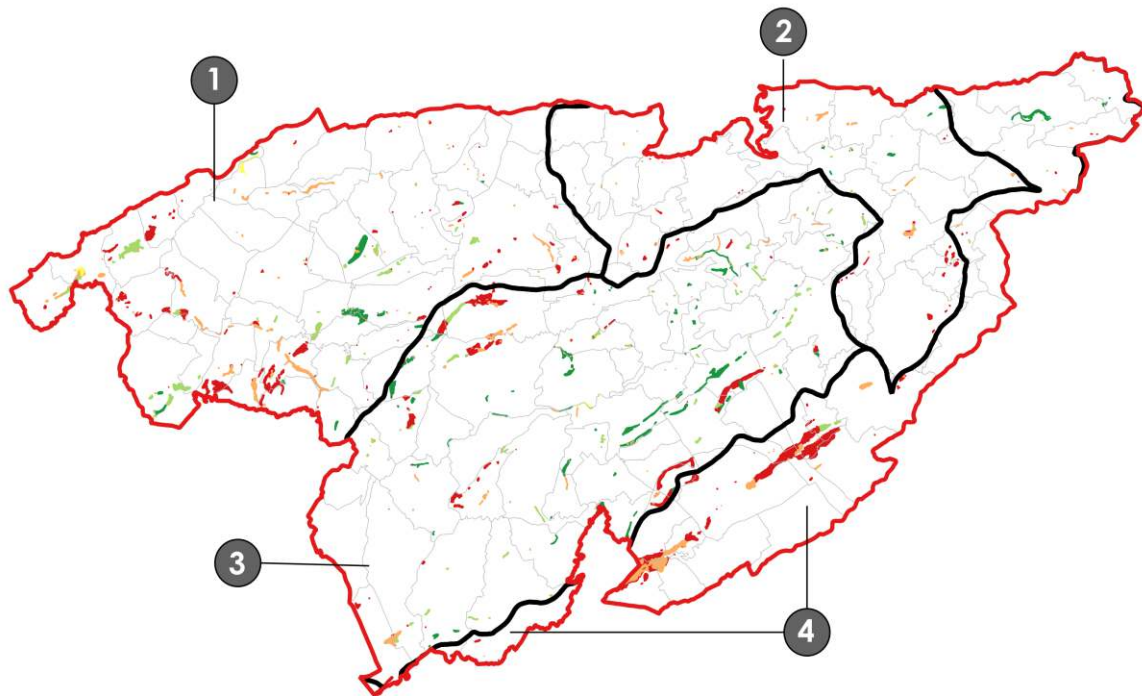


0 5 km

Sources : AE RMC, 2020 ; IGN, 2020 ; Pôle milieux humides BFC/BDMH (DREAL, 2004 ; CD25, 2016 ; EPTB SD, 2016 ; SMMAD, 2019), 03/2023 ; EPAGE Doubs Dessoubre, 2023.

Réalisation : EPAGE Doubs Dessoubre, 03/2023, QGIS.



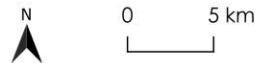


## Hierarchisation des milieux humides : Protection des populations et des biens (crues)

- Périmètre EPAGE DD
- Sous-territoires EPAGE DD
  - 1 - Cusancin, Doubs moyen, Loue, Gour
  - 2 - Doubs médian
  - 3 - Dessoubre
  - 4 - Doubs franco-suisse, Haut-Doubs
- Communes EPAGE DD

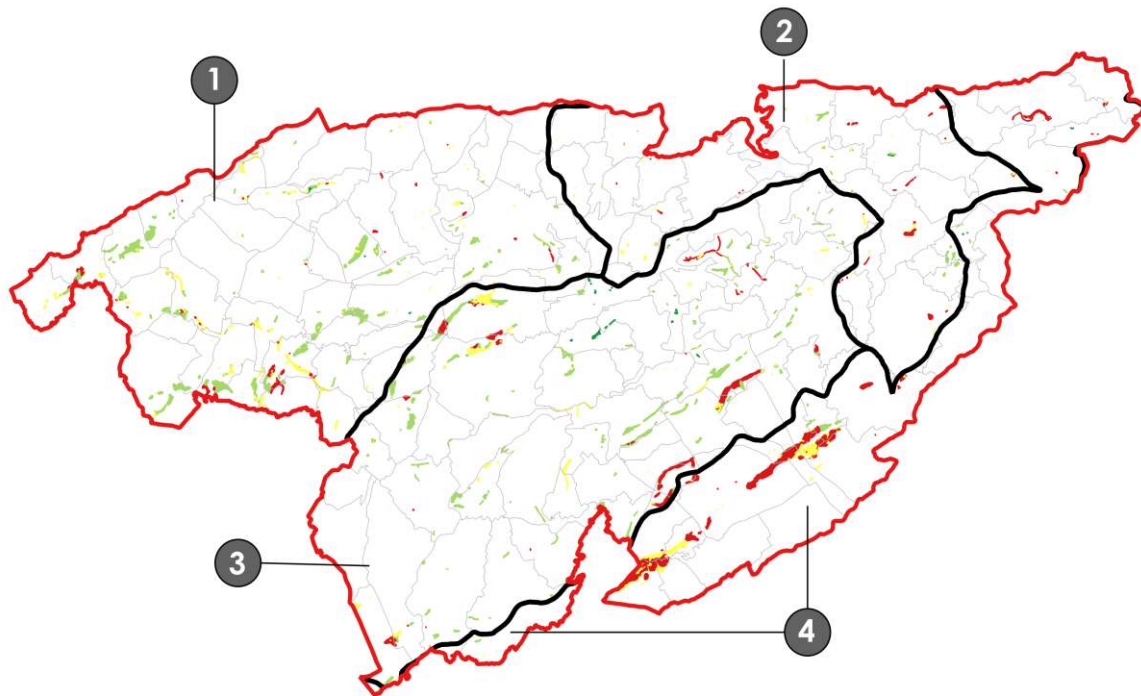
### Importance du service rendu :

- Importance nulle ou non caractérisée
- Importance faible
- Importance moyenne
- Importance forte
- Importance très forte



Sources : AE RMC, 2020 ; IGN, 2020 ; Pôle milieux humides BFC/BDMH (DREAL, 2004 ; CD25, 2016 ; EPTB SD, 2016 ; SMMAMD, 2019), 03/2023 ; EPAGE Doubs Dessoubre, 2023.

Réalisation : EPAGE Doubs Dessoubre, 03/2023, QGIS.



## Hierarchisation des milieux humides : Disponibilité et qualité de la ressource en eau

- Périmètre EPAE DD
- Sous-territoires EPAE DD
  - 1 - Cusancin, Doubs moyen, Loue, Gour
  - 2 - Doubs médian
  - 3 - Dessoubre
  - 4 - Doubs franco-suisse, Haut-Doubs
- Communes EPAE DD

### Importance du service rendu :

- Importance nulle ou non caractérisée
- Importance faible
- Importance moyenne
- Importance forte
- Importance très forte

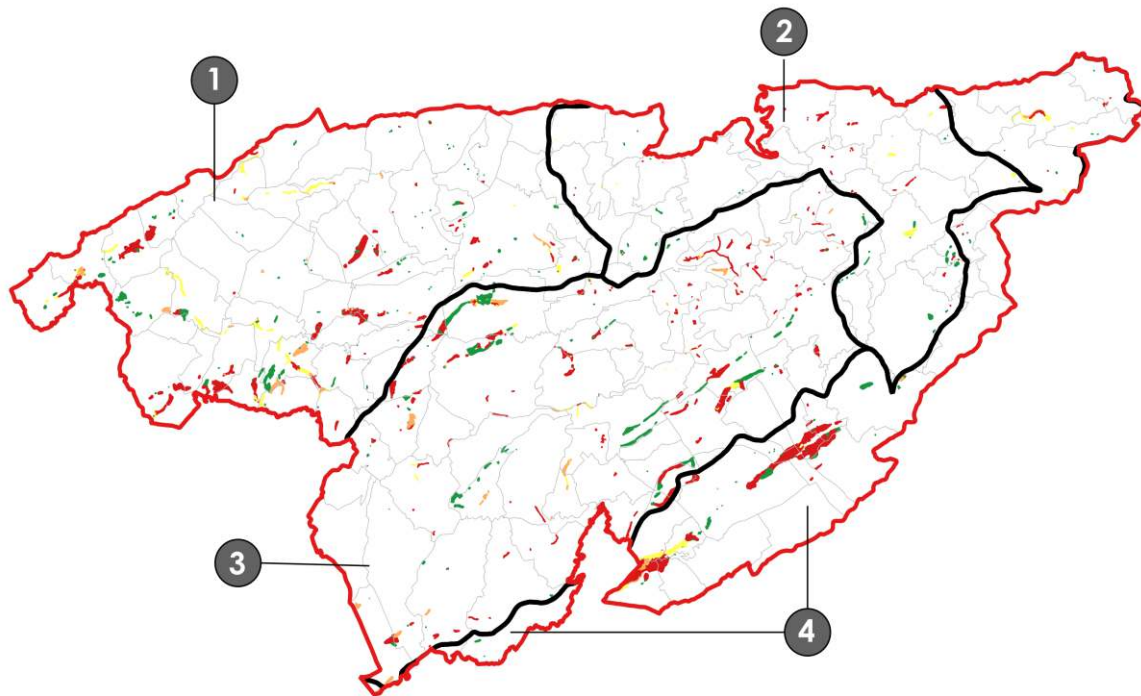


0 5 km

Sources : AE RMC, 2020 ; IGN, 2020 ; Pôle milieux humides BFC/BDMH (DREAL, 2004 ; CD25, 2016 ; EPTB SD, 2016 ; SMMAMD, 2019), 03/2023 ; EPAE Doubs Dessoubre, 2023.

Réalisation : EPAE Doubs Dessoubre, 03/2023, QGIS.





## Hierarchisation des milieux humides : Atteintes hydrauliques

- Périmètre EPAGE DD
- Sous-territoires EPAGE DD
  - 1 - Cusancin, Doubs moyen, Loue, Gour
  - 2 - Doubs médian
  - 3 - Dessoubre
  - 4 - Doubs franco-suisse, Haut-Doubs
- Communes EPAGE DD

### Importance des atteintes :

- Importance nulle ou non caractérisée
- Importance faible
- Importance moyenne
- Importance forte
- Importance très forte



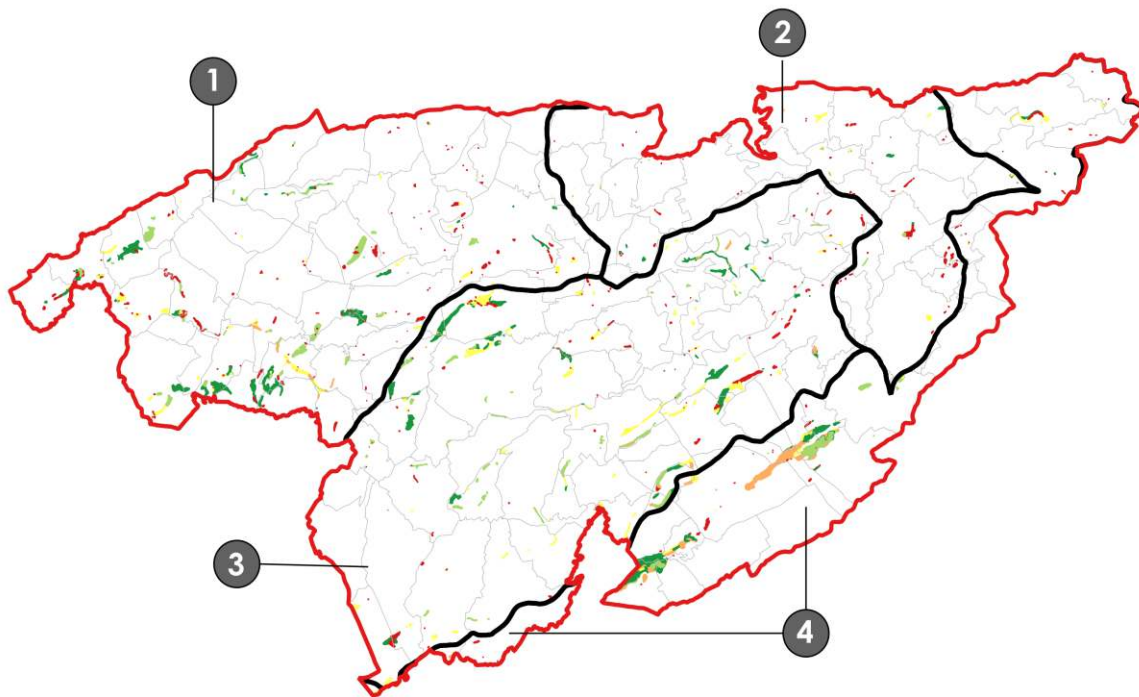
0 5 km

Sources : AE RMC, 2020 ; IGN, 2020 ; Pôle milieux humides BFC/BDMH (DREAL, 2004 ; CD25, 2016 ; EPTB SD, 2016 ; SMMAMD, 2019), 03/2023 ; EPAGE Doubs Dessoubre, 2023.

Réalisation : EPAGE Doubs Dessoubre, 03/2023, QGIS.







## Hiérarchisation des milieux humides : Patrimonialité

- Périmètre EPAGE DD
- Sous-territoires EPAGE DD
  - 1 - Cusancin, Doubs moyen, Loue, Gour
  - 2 - Doubs médian
  - 3 - Dessoubre
  - 4 - Doubs franco-suisse, Haut-Doubs
- Communes EPAGE DD

### Importance du service rendu :

- Importance nulle ou non caractérisée
- Importance faible
- Importance moyenne
- Importance forte
- Importance très forte

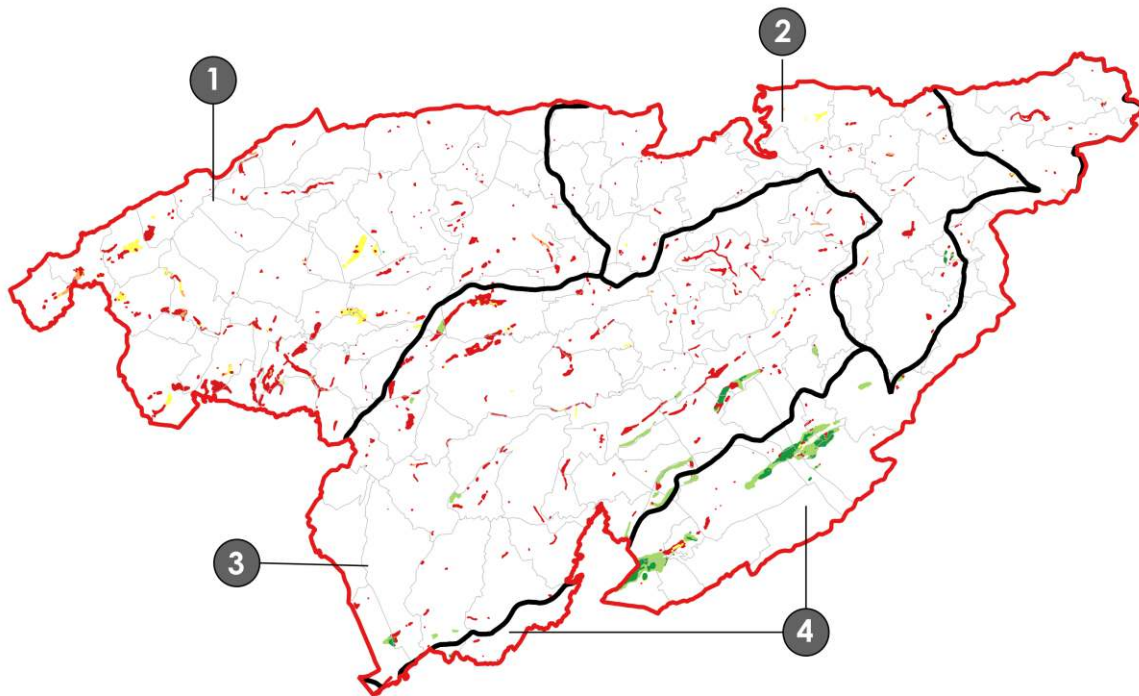


0 5 km

Sources : AE RMC, 2020 ; IGN, 2020 ; Pôle milieux humides BFC/BDMH (DREAL, 2004 ; CD25, 2016 ; EPTB SD, 2016 ; SMMAMD, 2019), 03/2023 ; EPAGE Doubs Dessoubre, 2023.

Réalisation : EPAGE Doubs Dessoubre, 03/2023, QGIS.





## Hierarchisation des milieux humides : Puits de carbone

- Périmètre EPAGE DD
- Sous-territoires EPAGE DD
  - 1 - Cusancin, Doubs moyen, Loue, Gour
  - 2 - Doubs médian
  - 3 - Dessoubre
  - 4 - Doubs franco-suisse, Haut-Doubs
- Communes EPAGE DD

### Importance du service rendu :

- Importance nulle ou non caractérisée
- Importance faible
- Importance moyenne
- Importance forte
- Importance très forte

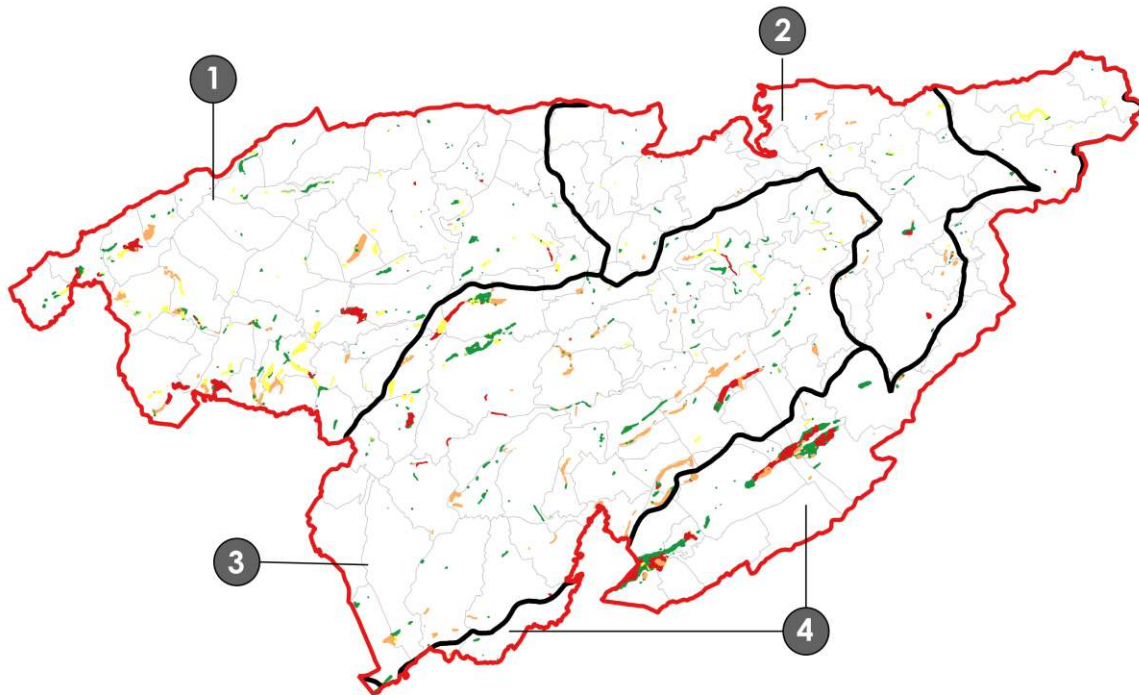


0 5 km




Sources : AE RMC, 2020 ; IGN, 2020 ; Pôle milieux humides BFC/BDMH (DREAL, 2004 ; CD25, 2016 ; EPTB SD, 2016 ; SMMAD, 2019), 03/2023 ; EPAGE Doubs Dessoubre, 2023.

Réalisation : EPAGE Doubs Dessoubre, 03/2023, QGIS.



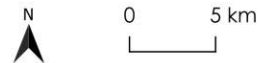


## Hiéarchisation des milieux humides : Atteintes par les usages sylvicoles intensifs

-  Périmètre EPAGE DD
-  Sous-territoires EPAGE DD
  - 1 - Cusancin, Doubs moyen, Loue, Gour
  - 2 - Doubs médian
  - 3 - Dessoubre
  - 4 - Doubs franco-suisse, Haut-Doubs
-  Communes EPAGE DD

### Importance des atteintes :

-  Importance nulle ou non caractérisée
-  Importance faible
-  Importance moyenne
-  Importance forte
-  Importance très forte



Sources : AE RMC, 2020 ; IGN, 2020 ; Pôle milieux humides BFC/BDMH (DREAL, 2004 ; CD25, 2016 ; EPTB SD, 2016 ; SMMAH, 2019), 03/2023 ; EPAGE Doubs Dessoubre, 2023.

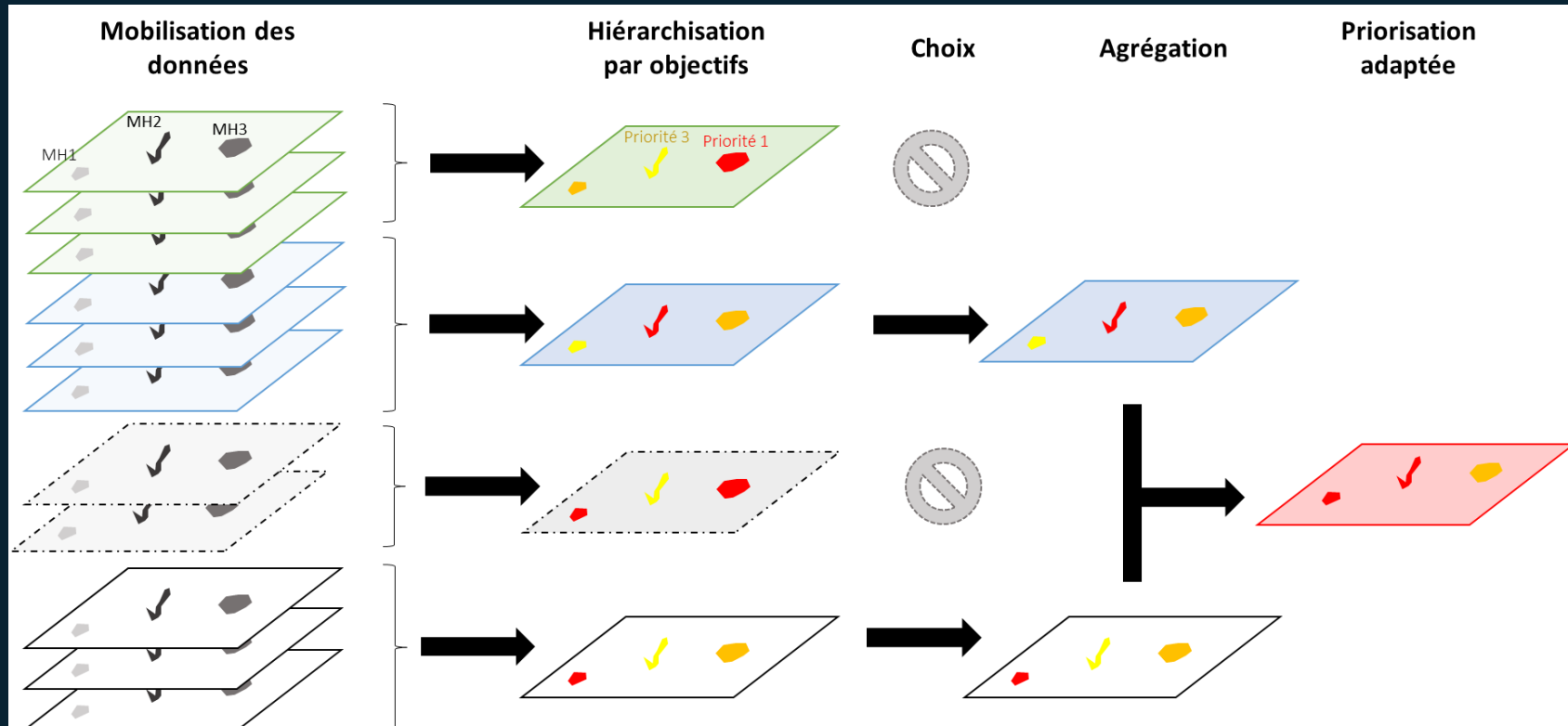
Réalisation : EPAGE Doubs Dessoubre, 03/2023, QGIS.

**03**

**PRIORISATION DES MILIEUX  
HUMIDES**



# OUTIL D'AIDE A LA PRIORISATION





## Fonctions x Pressions = Enjeux

Les enjeux sont la conjugaison d'une ou plusieurs fonction(s) d'une zone humide avec la (ou les) pression(s) qui pèsent sur la zone humide.

Afin de savoir comment agir sur la zone humide il est essentiel de croiser ces 2 critères (fonctions et pressions), comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

| État de la fonction<br>« objectif » | Bon                     | Dégradé                                     |
|-------------------------------------|-------------------------|---|
| Pression actuelle                   |                         |   |
| Non significative                   | Préservation            | Restauration                                |
| Significative                       | Maîtrise de la pression | Réduction de la pression, puis Restauration |



Sur quelles fonctionnalités/services des milieux humides l'EPAGE DD a vocation/souhaite intervenir ?



Essentiellement sur les fonctionnalités et services hydrauliques (crues, soutien d'étiage, etc.)



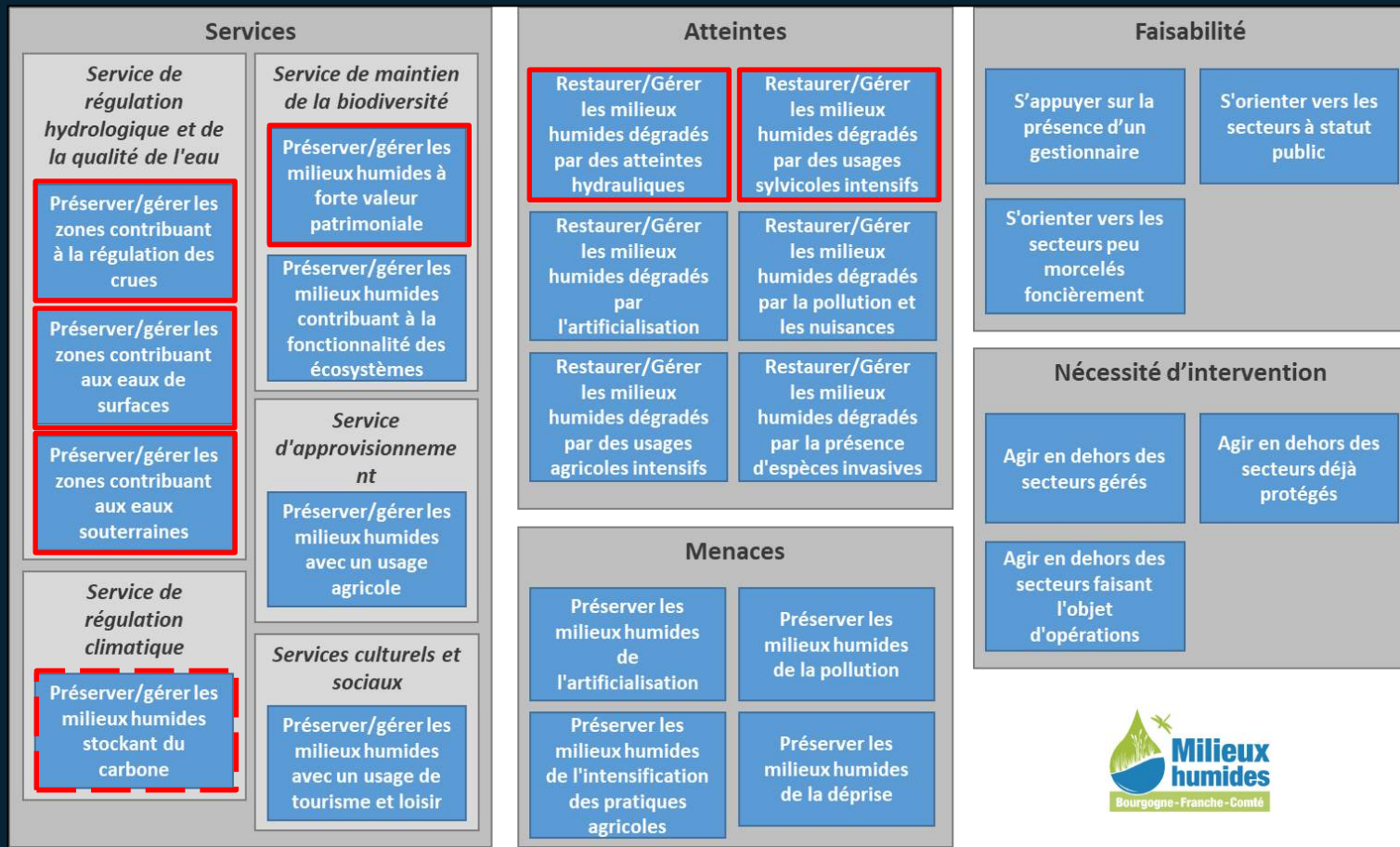
Comment intervenir ?

Restauration

Préservation



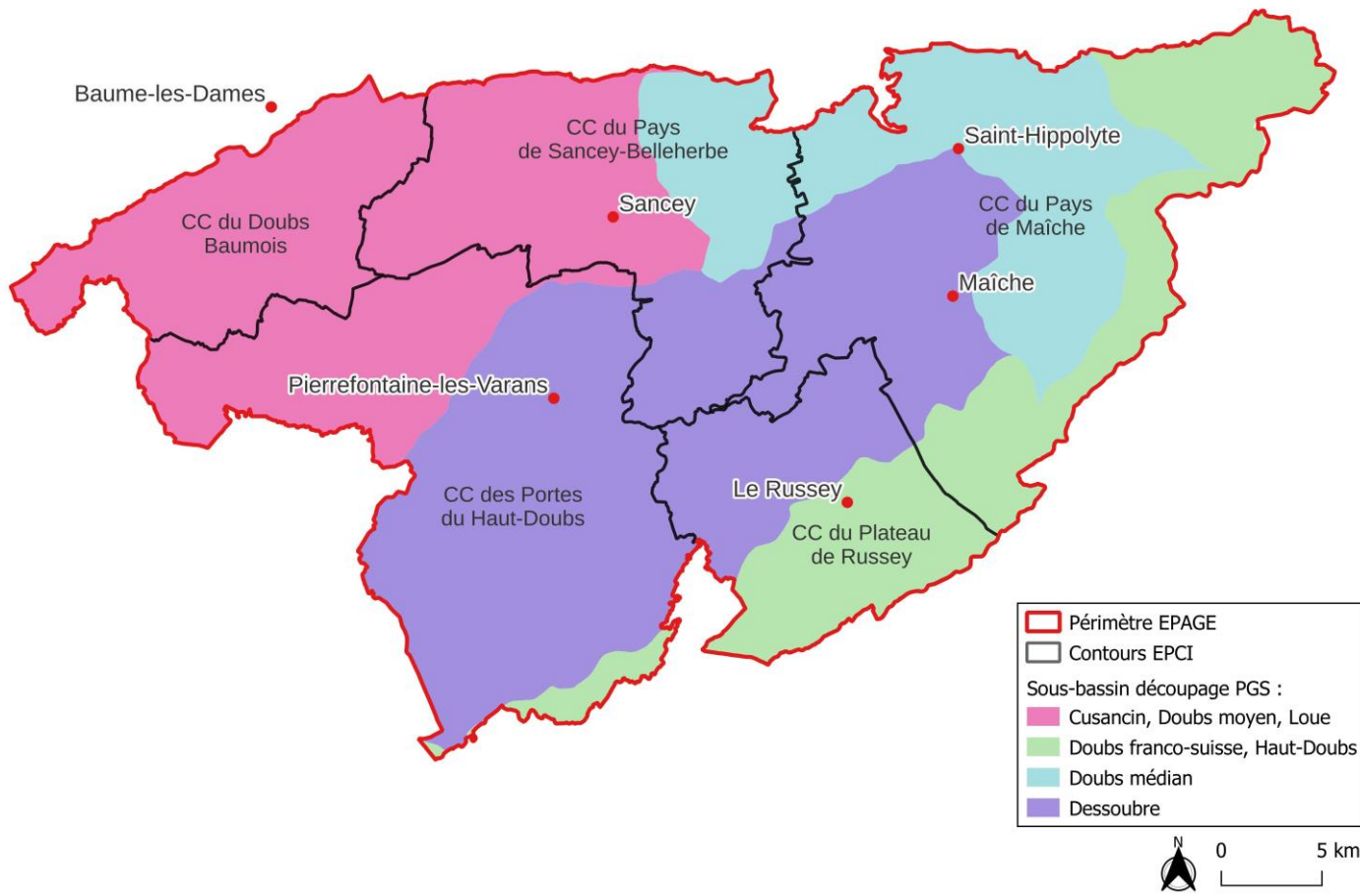
2 priorisations adaptées







# OUTIL D'AIDE A LA PRIORISATION





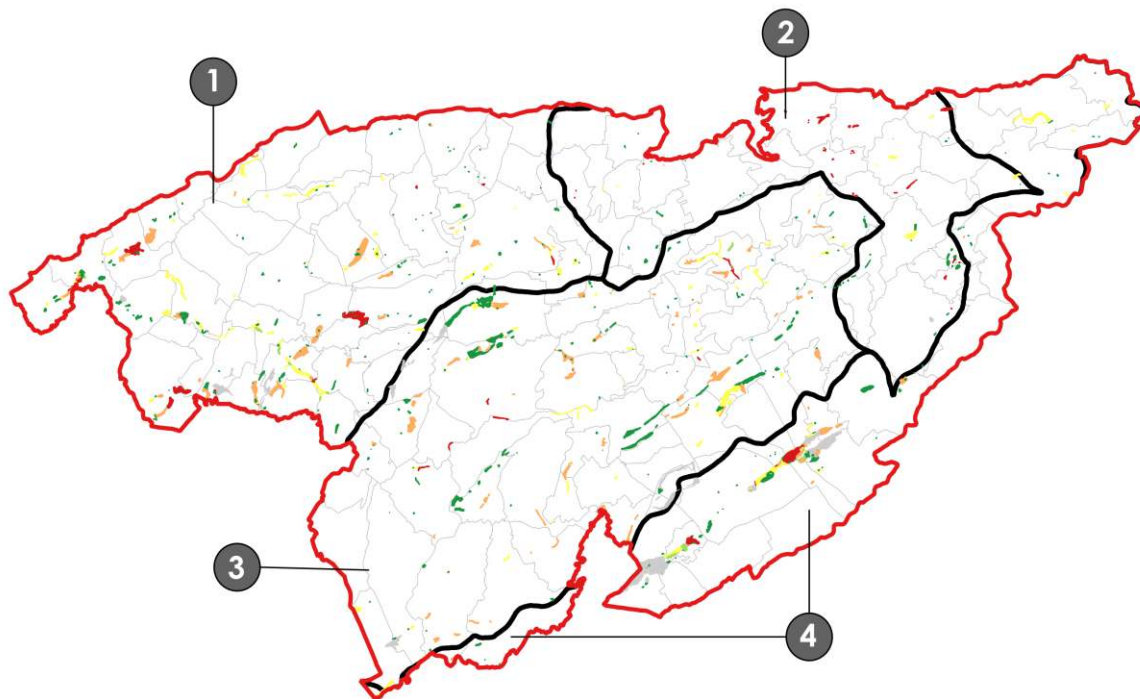
# CRITÈRES & PONDÉRATIONS RETENUS POUR LES MH À RESTAURER

|                             | Filter(s)                        | Atteintes hydrauliques | Atteintes par les usages sylvicoles intensifs | Disponibilité et qualité de la ressource en eau | Patrimonialité |
|-----------------------------|----------------------------------|------------------------|---|---|----------------|
| Doubs franco-suisse         | MH hors LIFE & sans gestionnaire | 0,5                    | 0,3   | 0,1   | 0,1            |
| Dessoubre                   | MH sans gestionnaire             | 0,5                    | 0,3   | 0,1   | 0,1            |
| Cusancin, Doubs moyen, Loue | MH sans gestionnaire             | 0,55                   | 0,25  | 0,1   | 0,1            |
| Doubs médian                | MH sans gestionnaire             | 0,7                    | 0,2   | 0,1   |                |

CRITÈRES & PONDÉRATIONS



# MILIEUX HUMIDES À RESTAURER

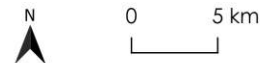


## Priorisation des milieux humides à restaurer

- Périmètre EPAGE DD
- Sous-territoires EPAGE DD
  - 1 - Cusancin, Doubs moyen, Loue, Gour
  - 2 - Doubs médian
  - 3 - Dessoubre
  - 4 - Doubs franco-suisse, Haut-Doubs
- Communes EPAGE DD

### Milieux humides à restaurer :

- Priorité d'intervention 1
- Priorité d'intervention 2
- Priorité d'intervention 3
- Priorité d'intervention 4
- Priorité d'intervention 5
- Milieux humides non pris en compte

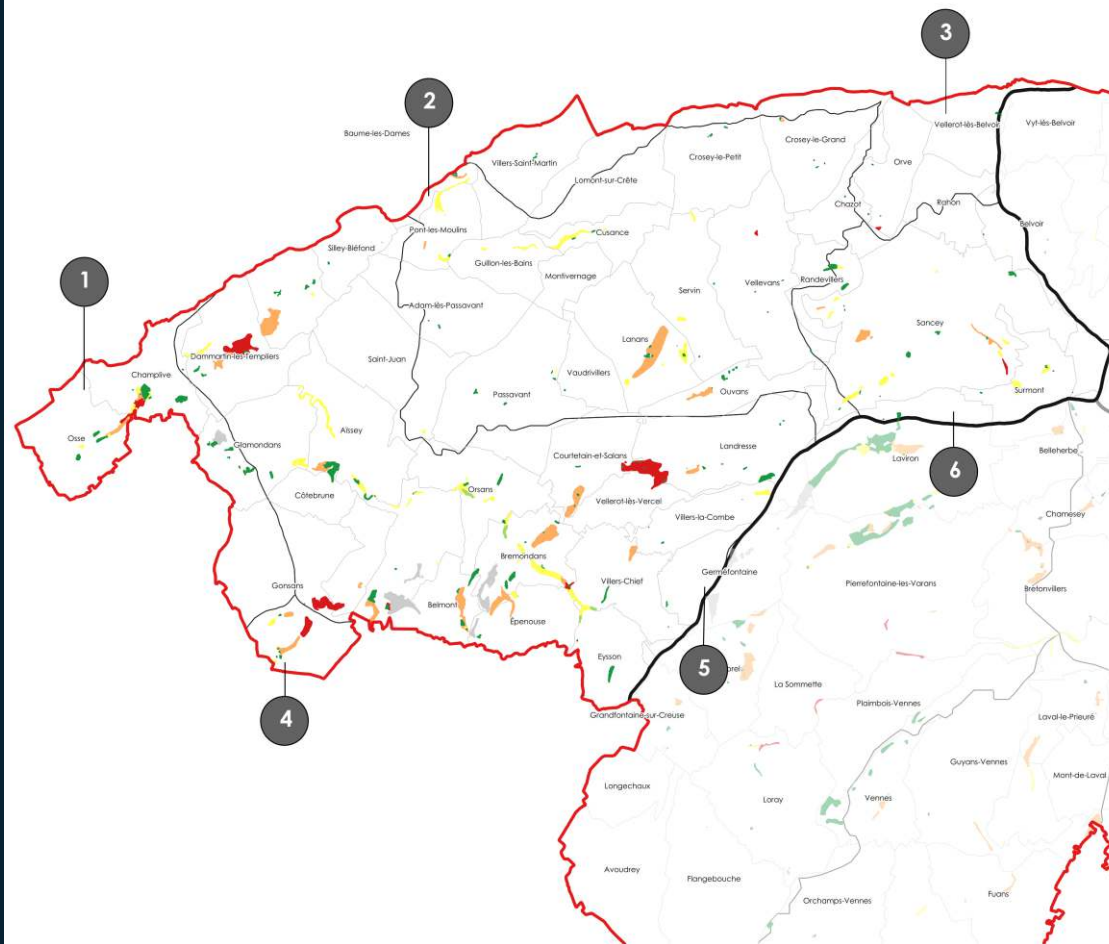


Sources : AE RMC, 2020 ; IGN, 2020 ; Pôle milieux humides BFC/BDMH (DREAL, 2004 ; CD25, 2016 ; EPTB SD, 2016 ; SMAHD, 2019), 02/2023.

Réalisation : EPAGE Doubs Dessoubre, 06/2023, QGIS.



# MILIEUX HUMIDES À RESTAURER



## Priorisation des milieux humides à restaurer, sous bassin du Cusancin

- Périmètre EPAGE DD
- Sous-territoires EPAGE DD
- Sous bassins versants :
- 1 - Gour
- 2 - Cusancin
- 3 - Doubs moyen
- 4 - Loue
- 5 - Audeux/Sesserant
- 6 - Ruisseaux de Sancey
- Communes EPAGE DD
- Milieux humides à restaurer**
- Priorité d'intervention 1
- Priorité d'intervention 2
- Priorité d'intervention 3
- Priorité d'intervention 4
- Milieux humides non pris en compte

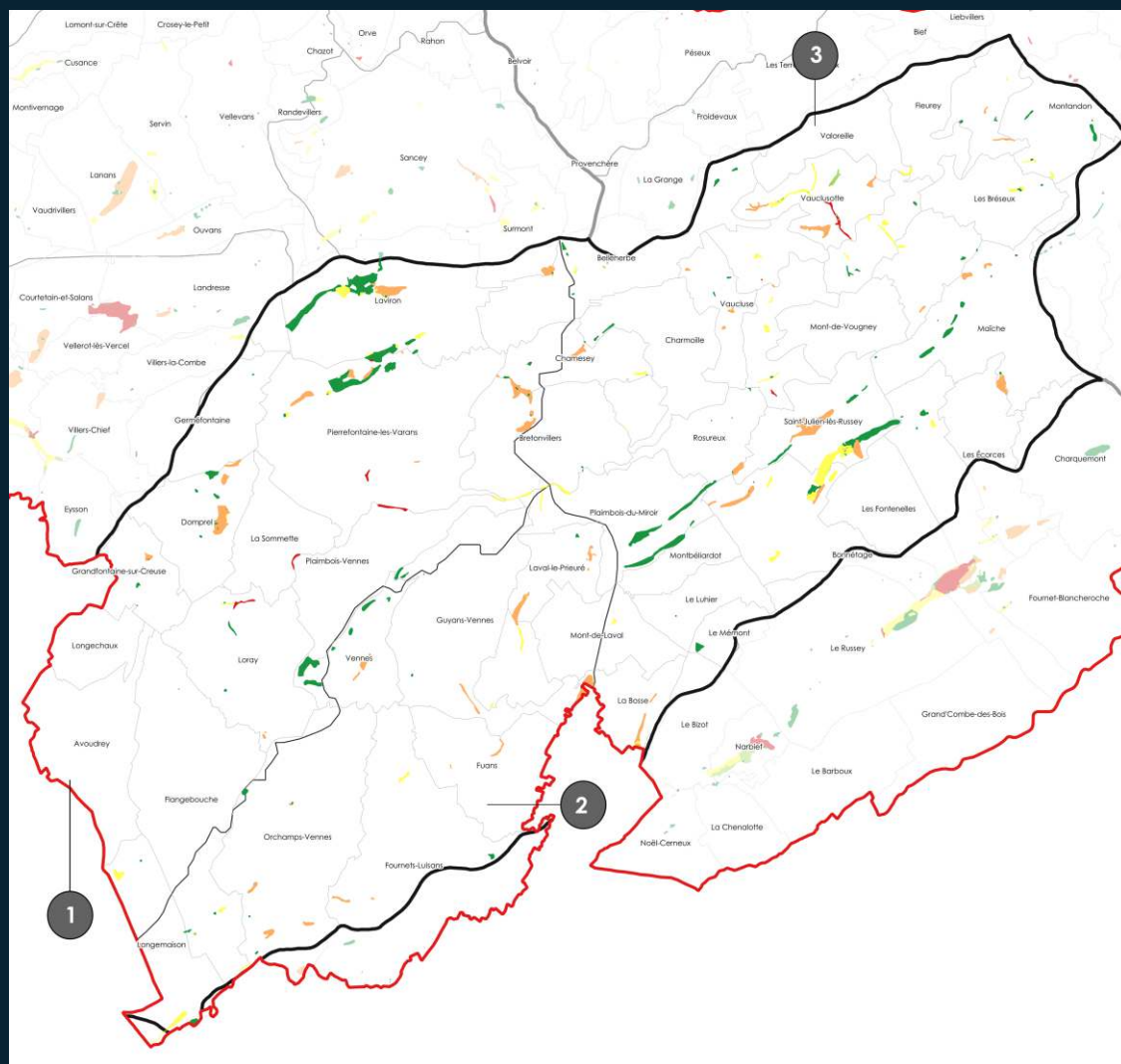


Sources : AE RMC, 2020 ; IGN, 2020 ; Pôle milieux humides BFC/BDMH (DREAL, 2004 ; CD25, 2016 ; EPTB SD, 2016 ; SMM/AHD, 2019), 07/2023 ; EPAGE Doubs Dessoubre, 2023.  
Réalisation : EPAGE Doubs Dessoubre, 07/2023, QGIS.





# MILIEUX HUMIDES À RESTAURER



## Priorisation des milieux humides à restaurer, sous bassin du Dessoubre

- Périmètre EPAGE DD
- Sous-territoires EPAGE DD
- Sous bassins versants :
  - 1 - Reverotte
  - 2 - Dessoubre amont
  - 3 - Dessoubre en aval de la confluence avec la Reverotte
- Communes EPAGE DD
- Milieux humides à restaurer**
  - Priorité d'intervention 1
  - Priorité d'intervention 2
  - Priorité d'intervention 3
  - Priorité d'intervention 4
  - Priorité d'intervention 5
  - Milieux humides non pris en compte



Sources : AE RMC, 2020 ; IGN, 2020 ; Pôle milieux humides BFC/BDMH (DREAL, 2004 ; CD25, 2016 ; EPTB SD, 2016 ; SMMAMD, 2019), 07/2023 ; EPAGE Doubs Dessoubre, 2023.

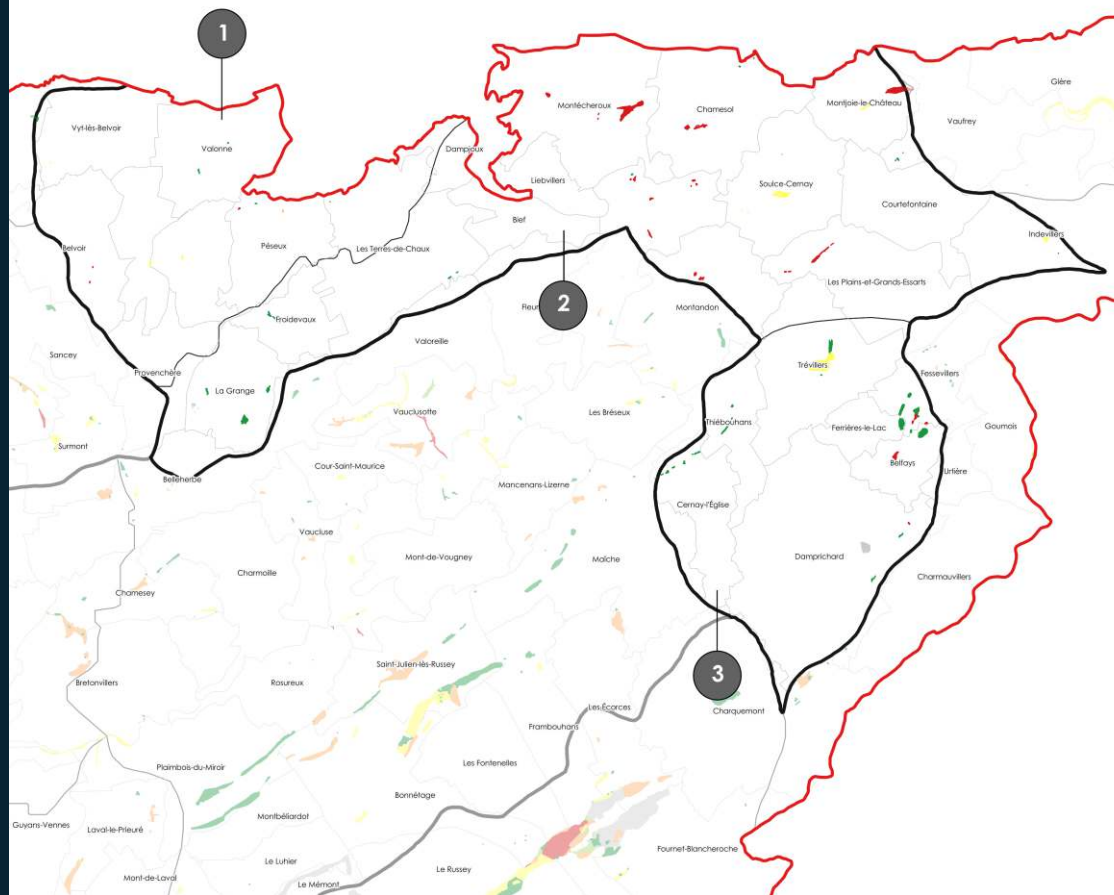
Réalisation : EPAGE Doubs Dessoubre, 07/2023, QGIS.







# MILIEUX HUMIDES À RESTAURER



## Priorisation des milieux humides à restaurer, sous bassin du Doubs médian

- Périamètre EPAGE DD
  - Sous-territoires EPAGE DD
  - Sous bassins versants :
    - 1 - Barbèche
    - 2 - Doubs médian aval
    - 3 - Plateau de Damprihard
  - Communes EPAGE DD
- Milieux humides à restaurer**
- Priorité d'intervention 1
  - Priorité d'intervention 2
  - Priorité d'intervention 3
  - Priorité d'intervention 4
  - Priorité d'intervention 5
  - Milieux humides non pris en compte



0 5 km

Sources : AE RMC, 2020 ; IGN, 2020 ; IGN, 2020 ; Pôle milieux humides BFC/BDMH (DREAL, 2004 ; CD25, 2016 ; EPTB SD, 2016 ; SMMAD, 2019), 07/2023 ; EPAGE Doubs Dessoubre, 2023.  
Réalisation : EPAGE Doubs Dessoubre, 07/2023, QGIS.





# MILIEUX HUMIDES À RESTAURER

|                                   | Priorité 1 | Priorité 2 | Priorité 3 | Priorité 4 | Priorité 5 |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Doubs franco-suisse               | 5          | 19         | 28         | 24         | 75         |
| Dessoubre                         | 9          | 51         | 78         | 10         | 207        |
| Cusancin,<br>Doubs moyen,<br>Loue | 12         | 25         | 105        | 15         | 204        |
| Doubs médian                      | 22         | 3          | 21         | 0          | 52         |
| <b>Total</b>                      | <b>48</b>  | <b>98</b>  | <b>232</b> | <b>49</b>  | <b>538</b> |





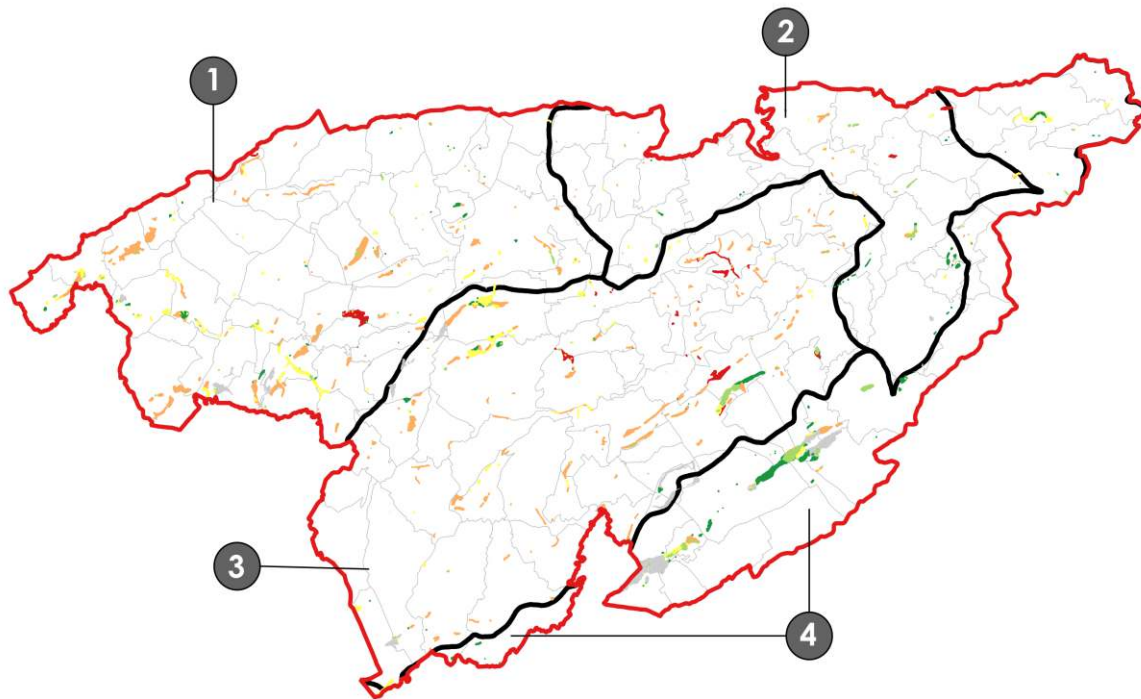
# CRITÈRES & PONDÉRATIONS RETENUS POUR LES MH À PRÉSERVER

|                             | Filter(s)                        | Disponibilité et qualité de la ressource en eau | Protection des population et des biens (crues) | Contribution au bon fonctionnement des cours d'eau | Patrimonialité | Puit de carbone |
|-----------------------------|----------------------------------|---|--|--|----------------|-----------------|
| Doubs franco-suisse         | MH hors LIFE & sans gestionnaire | 0,2   | 0,2  | 0,2  | 0,2            | 0,2             |
| Dessoubre                   | MH sans gestionnaire             | 0,25  | 0,25   | 0,25   | 0,25           |                 |
| Cusancin, Doubs moyen, Loue | MH sans gestionnaire             | 0,25  | 0,25   | 0,25   | 0,25           |                 |
| Doubs médian                | MH sans gestionnaire             | 0,25  | 0,25   | 0,25   | 0,25           |                 |




CRITÈRES & PONDÉRATIONS



# MILIEUX HUMIDES À PRÉSERVER

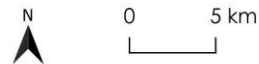


## Priorisation des milieux humides à préserver

-  Périmètre EPAGE DD
-  Sous-territoires EPAGE DD
  - 1 - Cusancin, Doubs moyen, Loue, Gour
  - 2 - Doubs médian
  - 3 - Dessoubre
  - 4 - Doubs franco-suisse, Haut-Doubs
-  Communes EPAGE DD

### Milieux humides à préserver :

-  Priorité d'intervention 1
-  Priorité d'intervention 2
-  Priorité d'intervention 3
-  Priorité d'intervention 4
-  Priorité d'intervention 5
-  Milieux humides non pris en compte

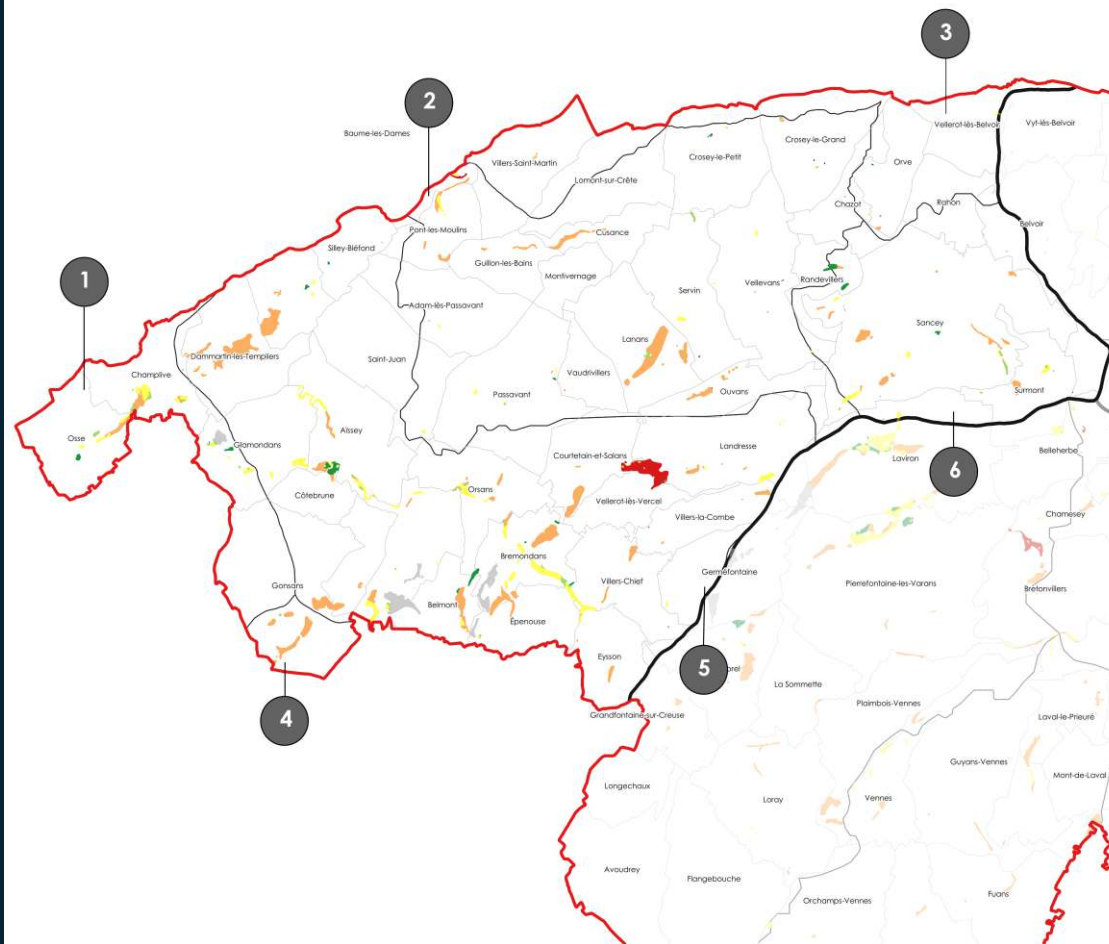


Sources : AE RMC, 2020 ; IGN, 2020 ; Pôle milieux humides BFC/BDMH (DREAL, 2004 ; CD25, 2016 ; EPTB SD, 2016 ; SMAHD, 2019), 02/2023.

Réalisation : EPAGE Doubs Dessoubre, 06/2023, QGIS.



# MILIEUX HUMIDES À PRÉSERVER



## Priorisation des milieux humides à préserver, sous bassin du Cusancin

- ▬ Périmètre EPAGE DD
- Sous-territoires EPAGE DD
- Sous bassins versants :
- 1 - Gour
- 2 - Cusancin
- 3 - Doubs moyen
- 4 - Loue
- 5 - Audeux/Sesserant
- 6 - Ruisseaux de Sancey
- Communes EPAGE DD
- Milieux humides à préserver**
- Priorité d'intervention 1
- Priorité d'intervention 2
- Priorité d'intervention 3
- Priorité d'intervention 4
- Priorité d'intervention 5
- Milieux humides non pris en compte

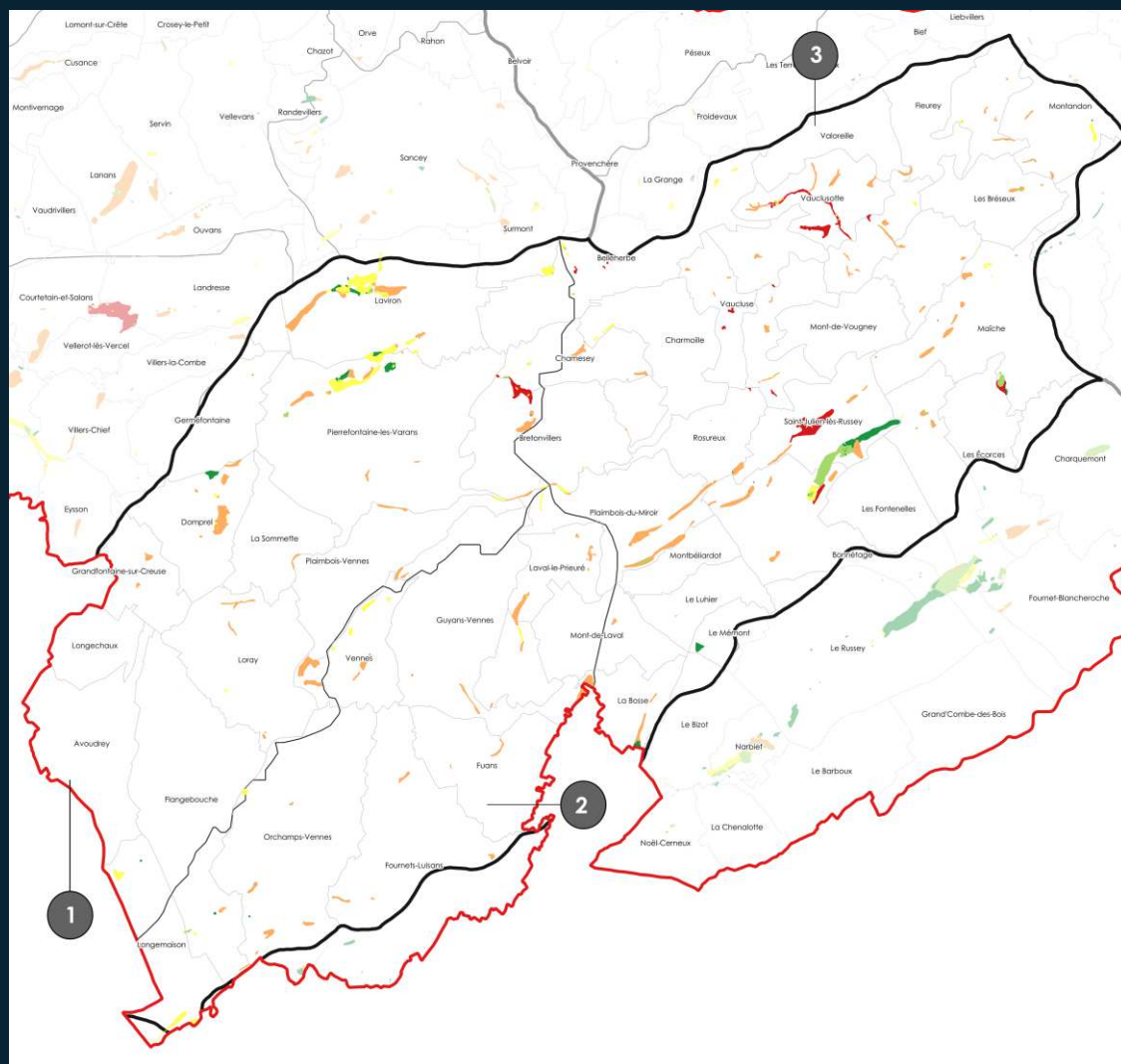


Sources : AE RMC, 2020 ; IGN, 2020 ; Pôle milieux humides BFC/BDMH (DREAL, 2004 ; CD25, 2016 ; EPTB SD, 2016 ; SMM/AHD, 2019), 07/2023 ; EPAGE Doubs Dessoubre, 2023.  
Réalisation : EPAGE Doubs Dessoubre, 07/2023, QGIS.





# MILIEUX HUMIDES À PRÉSERVER



## Priorisation des milieux humides à préserver, sous bassin du Dessoubre

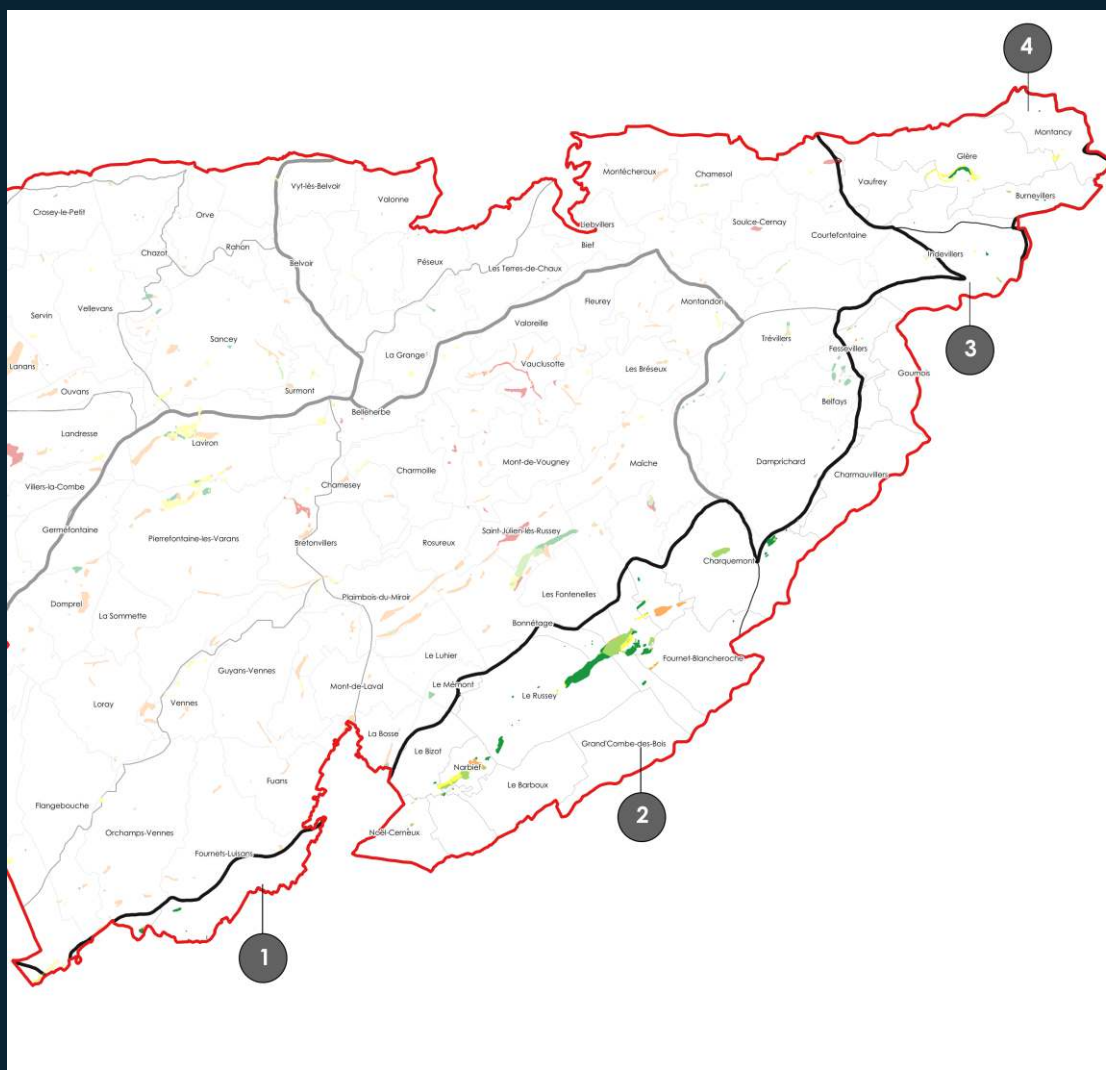
- Périmètre EPAGE DD
- Sous-territoires EPAGE DD
- Sous bassins versants :
  - 1 - Reverotte
  - 2 - Dessoubre amont
  - 3 - Dessoubre en aval de la confluence avec la Reverotte
- Communes EPAGE DD
- Milieux humides à préserver**
  - Priorité d'intervention 1
  - Priorité d'intervention 2
  - Priorité d'intervention 3
  - Priorité d'intervention 4
  - Priorité d'intervention 5
  - Milieux humides non pris en compte



Sources : AE RMC, 2020 ; IGN, 2020 ; Pôle milieux humides BFC/BDMH (DREAL, 2004 ; CD25, 2016 ; EPTB SD, 2016 ; SMMAMD, 2019), 07/2023 ; EPAGE Doubs Dessoubre, 2023.

Réalisation : EPAGE Doubs Dessoubre, 07/2023, QGIS.





## Priorisation des milieux humides à préserver, sous bassin du Doubs franco-suisse

- Périmètre EPAGE DD
- Sous-territoires EPAGE DD
- Sous bassins versants :
  - 1 - Haut-Doubs
  - 2 - Doubs franco-suisse, premiers plateaux
  - 3 - Doubs franco-suisse, aval
  - 4 - Doubs médian amont
- Communes EPAGE DD

### Milieux humides à préserver

- Priorité d'intervention 1
- Priorité d'intervention 2
- Priorité d'intervention 3
- Priorité d'intervention 4
- Priorité d'intervention 5
- Milieux humides non pris en compte



Sources : AE RMC, 2020 ; IGN, 2020 ; Pôle milieux humides BFC/BDMH (DREAL, 2004 ; CD25, 2016 ; EPTB SD, 2016 ; SMMAMD, 2019), 07/2023 ; EPAGE Doubs Dessoubre, 2023.

Réalisation : EPAGE Doubs Dessoubre, 07/2023, QGIS.







# MILIEUX HUMIDES À PRÉSERVER

|                                   | Priorité 1 | Priorité 2 | Priorité 3 | Priorité 4 | Priorité 5 |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Doubs franco-suisse               | 0          | 7          | 36         | 46         | 62         |
| Dessoubre                         | 15         | 120        | 114        | 56         | 50         |
| Cusancin,<br>Doubs moyen,<br>Loue | 2          | 113        | 119        | 82         | 45         |
| Doubs médian                      | 3          | 21         | 19         | 19         | 36         |
| <b>Total</b>                      | <b>20</b>  | <b>261</b> | <b>288</b> | <b>203</b> | <b>193</b> |

**04**

**STRATÉGIE D'INTERVENTION**





## 3 GRANDS AXES PGS DOUBS DESSOUBRE

- 1) Animation du plan de gestion stratégique
  - 1.1 Suivi des projets de restauration
  - 1.2 Suivi de la stratégie foncière
  - 1.3 Suivi efficacité du plan de gestion stratégique
  - 1.4 Mise à jour des données
- 2) Restauration des milieux dégradés (carte de priorisation « restauration »)
  - 2.1 Acquisition de données préalables aux travaux de restauration
  - 2.2 Travaux à enjeux hydrauliques
  - 2.3 Travaux à enjeux biodiversité/climat
- 3) Préservation des milieux (carte de priorisation « préservation »)
  - 3.1 Mise en place d'une stratégie foncière (acquisition en propre ou communes/EPCI ou partenaires ; ou contractualisation)
  - 3.2 Avis documents d'urbanisme
  - 3.3 Sensibilisation du grand public
  - 3.4 Sensibilisation professions agricoles et sylvicoles



# ANIMATION FONCIÈRE

Un préalable **chronophage**, mais **indispensable** pour la réalisation de tout projet

- Projets impliquent souvent un changement de perception de la/des parcelle(s), des pratiques
- Nécessite beaucoup de pédagogie
- Pour un projet sur un site, il peut y avoir de 1 à plusieurs centaines de propriétaires (indivisions, etc.)
- Peut nécessiter un nombre conséquent d'années pour voir la concrétisation d'un projet



## RESTAURATION

- Neutralisation de systèmes de drainage (comblement de fossés, pose de palplanches en travers, etc.)
- Restauration du fonctionnement entre cours d'eau et MH (reméandrement, remise en fond de talweg, suppression de remblai, suppression/ouverture de merlons, etc.)
- Suppression/gestion de ligneux non adaptés, d'espèces non indigènes, etc.



*Tourbière des  
Creugnots,  
2017*



## PRÉSERVATION 3 OBJECTIFS :

### Maîtriser l'usage

- ORE
- Comodat ou Prêt à usage
- BRCE
- Bail rural
- Bail emphytéotique
- Convention de travaux/ d'usage/AOT
- Convention d'usufruit

### Maîtriser la propriété

- Acquisition par voie amiable
- Acquisition de biens sans maître
- Acquisition par préemption (SAFER, CD25)
- Portage foncier
- *(Acquisition par DUP)*
- *Dons, legs*

### Pérennisation/ Veille foncière

- Veille SAFER
- Veille ENS
- Acquisition de foncier anticipé pour échange/ rétrocession (portage foncier)



# PRÉSERVATION : CONVENTION D'USUFRUIT

**Principe** : possibilité de bénéficier du droit d'usufruit, c'est à dire droit d'utiliser un bien et d'en percevoir les revenus sans en être propriétaire, par convention,

## Avantages

- Perception des loyers/ récoltes
- Vente de la pleine propriété possible qu'avec l'accord de l'usufruitier
- Clauses de fin d'usufruit bien cadrées

## Inconvénients

- Accord du propriétaire nécessaire pour les baux
- Usufruit peut être vendu sans l'accord du propriétaire
- Etat des lieux initial
- Règlement de la taxe foncière & d'habitation par l'usufruitier



# PRÉSERVATION : CONVENTION DE TRAVAUX, D'USAGE, AOT

**Principe** : intervenir sur des secteurs où le foncier n'appartient pas au porteur de projet  
Adaptée à un propriétaire ne souhaitant pas s'engager sur un trop long terme et/ou souhaitant s'engager pour un objectif spécifique et/ou souhaitant conserver en partie l'usage de sa parcelle

## Avantages

- Facilité de mise en œuvre
- A titre gratuit, en général
- « Sur-mesure » (*durée, engagement, etc.*)
- Pas de formalisme
- Gestion/travaux convenus avec le propriétaire

## Inconvénients

- Contrat s'éteint avec le décès du propriétaire
- Sécurité juridique faible
- Frais de gestion ou travaux induits
- Non pérenne, *à priori*



# PRÉSERVATION : COMMODAT, PRÊT À USAGE

**Principe** : contrat par lequel l'une des parties livre une chose à l'autre pour s'en servir, à la charge par le preneur de la rendre après s'en être servi

## Avantages

- Facilité de mise en œuvre
- Gratuit
- Le prêteur demeure propriétaire et ne récupère le bien qu'à des conditions strictes
- Pas de durée fixe
- Gestion & usage convenus en amont avec le propriétaire

## Inconvénients

- L'emprunteur n'a qu'un simple droit d'usage, il est obligé de restituer le bien
- Soumis aux formalités de publicité
- Engagement sur court terme
- Peu adapté aux travaux



# PRÉSERVATION : BAUX EMPHYTÉOTIQUES

**Principe** : bail de longue durée qui confère des droits réels au locataire en échange d'un loyer modique.

## Avantages

- Transfert d'une partie des droits réels au locataire
- Contrat perdure en cas de décès du propriétaire
- Engagement sur le long terme
- Loyer de faible valeur
- Adapté aux propriétaires souhaitant s'engager sur un long terme et déléguer l'entretien complet du bien

## Inconvénients

- Impôts à la charge du propriétaire ; preneur doit rembourser une fraction
- Reconduction tacite impossible
- Ensemble des frais/travaux à la charge du locataire
- Frais notariés





# PRÉSERVATION :

## BAUX RURAUX À CLAUSE(S) ENVIRONNEMENTALE(S)

**Principe** : contrat par lequel un propriétaire met à disposition d'un exploitant agricole des terres ou des bâtiments, en vue de les exploiter, en contrepartie d'un loyer.

### Avantages

- Engagements environnementaux obligatoires de la part de l'exploitant agricole (*cf. liste*)
- Possibilité de diminuer le coût du loyer en contrepartie des engagements

### Inconvénients

- Application des règles liées au statut du fermage (*durée min. de 9 ans, droit de renouvellement, résiliation strictement encadrée, droit de préférence en cas de vente, loyer encadré, etc.*)
- Nécessite un état des lieux initial



# PRÉSERVATION : BAUX RURAUX À CLAUSE(S) ENVIRONNEMENTALE(S)

Liste des « clauses environnementales » (Article R 411-9-11-1 Code rural)

- **Non-retournement des prairies**
- Création, maintien et modalités de gestion des surfaces en herbe
- Modalités de récolte (*par exemple fauche centrifuge, précautions particulières*)
- Ouverture d'un milieu (*contre l'embroussaillage*) ou maintien de l'ouverture
- **Mise en défens** (*parcelles ou parties de parcelles*)
- Limitation ou interdiction de fertilisants
- Limitation ou interdiction de phytosanitaires
- Pour les cultures : couverture du sol pour éviter les sols nus
- Couverts à vocation environnementale (*jachères, bandes enherbées*) : implantation, entretien
- **Interdiction de drainage** ou d'irrigation
- En zone inondable : modalités de submersion des parcelles
- Pour les cultures : diversité de l'assolement
- **Haies, talus, bosquets, mares, arbres isolés, fossés, terrasses, murets : maintien, entretien ou création**
- Pour les cultures : techniques de travail du sol
- Cultiver en agriculture biologique



# PRÉSERVATION :

## OBLIGATION(S) RÉELLE(S) ENVIRONNEMENTALE(S)

**Principe** : dispositif librement consenti permettant à un propriétaire de faire naître des obligations ayant pour finalité le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques. (L312-3 du 8/08/2016)

### Avantages

- Porte sur le bien immobilier, transmis en cas de vente, succession, leg
- Durée allant jusque 99 ans
- Liberté contractuelle permettant de « ne pas faire »
- Propriétaire reste propriétaire
- Dispensée des taxes et frais de publicité foncière
- Peut permettre l'exonération de la TFNB

### Inconvénients

- Si exploitation en place, besoin accord exploitant (*délai : 2 mois ; silence vaut acceptation et refus devant être motivé*) et signature d'un nouveau bail (BRCE) reprenant les prescriptions de l'ORE
- Dispositif récent, pas de jurisprudence
- Signature de l'ORE implique contrepartie du co-contractant (assistance technique, etc.)



# PRÉSERVATION : OBLIGATION(S) RÉELLE(S) ENVIRONNEMENTALE(S)

Exemple : CEN/Propriétaire privé à Dambelin & Rémondans-Vaivre

- Durée : 99 ans
- Etat des lieux
- Obligations réciproques :

Propriétaire : Préserver le caractère humide des parcelles (pas de drainage, remblaiement, modification, etc.) ; Poursuivre usage principal de fauche pour la prairie humide ; Chargement annuel limité à 0,8UGB/ha/an ; Amendements limités sur les parcelles fauchées ; Maintien des arbres isolés, haies, ripisylves, etc.

CEN : Assurer un suivi ; Apporter conseils de gestion ; Aider à la mise en place d'un BRCE avec l'exploitant

- Dérogation possible en cas de projet de restauration de la Ranceuse
- Retranscription des obligations réciproques dans un BRCE avec l'exploitant





Ce rapport vise à présenter le premier contrat ORE conclu par le Département de la Gironde avec un propriétaire privé, Monsieur Jacques-Eloi DUFFAU, pour une durée de 99 ans, renouvelable 99 ans par tacite reconduction. (*Annexe 1*)

Ce contrat ORE s'applique sur les parcelles B1 et B3, propriétés de Monsieur DUFFAU, situées sur la commune d'Aubiac et d'une surface de 7,97 ha.

Ces parcelles sont constituées de zones de bas-fonds abritant des aulnaies-frênaies alluviales et la strate herbacée associée, ainsi que de zones de talus constituées de chênaies-charmaies. Un groupe de châtaigniers et un second groupe de peupliers remarquables occupent aussi le talus. Ces parcelles sont bordées de 2 ruisseaux, le Marquet et le Galland, constituant des milieux d'intérêt écologique.

Le contrat « ORE » est un acte juridique faisant naître des obligations pour chacune des parties. Les engagements réciproques conclus par les parties prenantes sont les suivants :

- Ne pas intervenir sur ces parcelles (interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires ou fertilisants, pas de pratique de chasse, pas de circulation de véhicule motorisé ou de 2 roues, pas d'atteinte au réseau hydrographique ou aux végétations en place, pas de plantations)
- Mettre à disposition ces parcelles pour l'accueil du public dans un objectif de sensibilisation à la biodiversité.

De son côté, le Département s'engage à :

- Elaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer un plan de gestion des espaces naturels relatif à ces parcelles
- Communiquer ces éléments de connaissance et d'informations à Monsieur DUFFAU
- Mobiliser cet espace naturel comme support de communication pour valoriser l'outil foncier ORE auprès d'autres propriétaires privés en Gironde, et construire ainsi un réseau d'espaces naturels complémentaires du réseau des ENS girondins.

Ces parcelles intégreront le réseau des ENS girondins en tant qu'ENS local.



# PRÉSERVATION : VEILLE FONCIÈRE

**Principe** : permet d'observer le marché foncier sur les espaces naturels et agricoles, et *éventuellement*, d'intervenir en cas de vente

## Droit de préemption SAFER (Article L143-1 et suivants Code rural)

- SAFER sont systématiquement informées des projets de vente de biens ruraux et peuvent acheter prioritairement
- Existence d'une préemption afin de « protéger l'environnement »
- Possibilité d'établir une convention rémunérée

## Droit de préemption CD25 (Article L113-8 Code de l'urbanisme)

- « Maitriser des fonciers à forts enjeux environnementaux en vue de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion de crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels sensibles »
- Peut être délégué/substitué à une commune ou un EPCI



# PRÉSERVATION : ACQUISITION DE BIENS SANS MAÎTRE

**Principe** : l'Etat peut prétendre aux successions des personnes qui décèdent sans héritiers ou aux successions qui sont abandonnées (L1122-1 du Code général)

## Bien sans maître, quésako ?

- Biens qui :
- Font partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans (parfois 10) lorsqu'aucun successible ne s'est présenté
  - N'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels, depuis plus de 3 ans, les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers

## Comment faire ?

- Constatation du maire
- Avis de la commission communale des impôts directs
- Arrêté constatant l'abandon
- Publicité/affichage pendant 6 mois
- Délibération du conseil municipal & arrêté constatant l'entrée du bien dans le patrimoine de la commune



# PRÉSERVATION : ACQUISITION AMIABLE

## Avantages

- Devenir propriétaire de parcelles
- Avoir libre accès et main libre sur la parcelle
- Peuvent avoir lieu par voie d'échange, de dons ou de leg

## Inconvénients

- Nécessite une gestion une fois acquis
- Difficulté de fixer les prix, éviter la spéculation foncière

Rétrocession/revente possible une fois travaux effectués





# PRÉSERVATION : PORTAGE FONCIER

**Principe** : permet de faciliter l'acquisition de réserves foncières et leur financement en lissant les charges dans le temps. **Réserves foncières** consistent à acquérir des biens en anticipant les besoins induits par la protection et l'intégrité de certains espaces naturels.

## EPF Doubs Bourgogne Franche-Comté

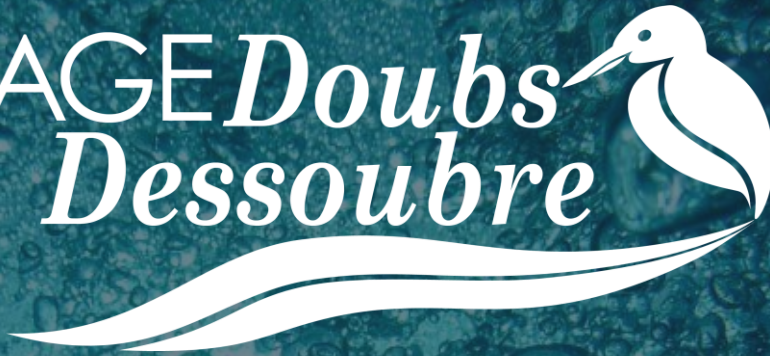
(LOV 13 juillet 1991)

- EPCI membres EPAGE adhèrent déjà toutes à l'EPF, TSE déjà levée
- Réalise du portage sur les « biens participants aux enjeux de protection et de valorisation des espaces naturels et agricoles, à la préservation de la ressource en eau et à la préservation des risques naturels et technologiques »

## Frais de portage

- Années 1 à 4 : 1% HT
- Années 5 à 10 : 1,5% HT
- Années 11 à 14 : 2% HT + remboursement du bien à hauteur de 25% à partir de la 11<sup>ème</sup> année

# EPAGE *Doubs* *Dessoubre*



3 rue du Clos Pascal  
25190 Saint-Hippolyte



03 81 37 02 78



contact@doubsdessoubre.fr

Retrouvez les actualités de l'EPAGE sur <https://doubsdessoubre.fr/>

